

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixante et unième séance – Mercredi 18 mai 2011, à 17 h

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, vice-président, *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *M. Sylvain Clavel*, *M^{mes} Linda de Coulon*, *Corinne Goehner-Da Cruz*, *M. Julius Kubik*, *M^{me} Sophie Kuster* et *M. Thierry Piguet*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *MM. Patrice Mugny* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 6 mai 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 mai, mercredi 18 mai et lundi 30 mai 2011, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, bonsoir à toutes et à tous! Je vous rappelle que, après les communications, nous traiterons des réponses du Conseil administratif.

Les membres du bureau du Conseil municipal et les chefs et cheffes de groupe sont convoqués à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret pour une brève séance.

Un photographe de la *Tribune de Genève* prendra quelques photos de notre assemblée durant notre séance extraordinaire de 20 h 30.

Je vous signale également que le buffet organisé dans la cour de l'Hôtel de Ville n'est pas destiné aux membres du Conseil municipal, et que nous sommes priés de ne pas nous y arrêter en sortant pour aller prendre notre collation dans nos restaurants préférés...

Nous excusons l'absence de MM. Manuel Tornare et Pierre Maudet à cette séance de 17 h.

Enfin, je rappelle aux journalistes parlementaires que la salle Moïse-Ducommun qu'ils utilisent d'habitude sera prêtée aux organisateurs de la réception dont je viens de parler et qu'ils peuvent, si nécessaire, se rendre à la salle des Deux-Cents.

Je suppose que, lorsque quelques conseillers administratifs seront là, ils souhaiteront apporter réponse aux questions orales d'hier. En attendant, nous poursuivons le traitement de notre ordre du jour.

3. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement, acceptée par le Conseil municipal le 12 octobre 2010, intitulée: «Un système de vélos en libre service ne peut pas attendre!» (M-855)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre sur pied, en y associant pleinement les organisations intéressées et les collectivités publiques, un système de vélos en libre service, dans les plus brefs délais;
- dans l'objectif du transfert modal et de la mobilité douce, d'étudier la possibilité d'équiper les emplacements afin de pouvoir y ajouter des vélos électriques;
- de faire en sorte que la question de l'attribution de la gestion d'un tel projet soit indépendante et séparée de l'attribution de la concession d'affichage.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En réponse à la volonté de la Ville de Genève de développer l'usage du vélo sur son territoire, les Transports publics genevois (TPG – Unireso) ont engagé en 2009 une vaste étude visant à la mise en place d'un système de vélos en libre service (VLS) permettant de pallier le manque de l'agglomération genevoise en la matière, tout en élargissant simultanément l'offre Unireso.

L'objectif des TPG est de mettre en œuvre un concept intégré à l'offre de transports publics proposée dans le canton de Genève, afin d'optimiser l'intermodalité de manière exemplaire. Il est donc prévu que l'offre de VLS soit conçue en synergie avec les prestations déjà fournies par Unireso, notamment au niveau de l'emplacement des stations et du partage de technologie (système de réservations, prix préférentiel, etc.).

Le système de VLS à Genève propose la mise en service de 100 à 120 stations en fonction de l'implication des différentes communes, soit la mise en circulation d'environ 1000 véhicules pour l'ensemble du canton.

A l'heure actuelle, les communes parties prenantes du projet sont au nombre de 11, c'est-à-dire, outre la Ville de Genève, les communes de Carouge, Lancy,

¹ Rapport, 2589.

Onex, Plan-les-Ouates, Le Grand-Saconnex, Vernier, Meyrin, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg ainsi que Thônex. La mise en service prévisionnelle des premières stations est fixée à juin 2012.

Au niveau juridique, l'organisation retenue prévoit que les TPG assurent la responsabilité de la prestation liée à l'offre. Cette prestation sera formalisée par le biais d'un contrat de prestation spécifique au VLS entre l'Etat de Genève et les TPG, actuellement en cours de rédaction. Les investissements consentis par les communes feront l'objet d'une convention de partenariat en préparation. Le projet de VLS genevois est par conséquent totalement indépendant d'une quelconque attribution de concession d'affichage.

Concernant la possibilité d'équiper les emplacements afin de pouvoir y ajouter des vélos électriques, il faut relever en premier lieu que, selon l'étude effectuée par l'Observatoire universitaire de la mobilité en 2009 sur les vélos à assistance électrique (VAE), ces derniers sont employés sur des trajets d'une distance moyenne d'environ 7 km. Dans les cas des VLS, la distance cible, liée à des comportements différents de ceux des usagers des VAE, est en principe inférieure à 2 km. Par ailleurs, la nécessité de recharger les batteries des VAE implique d'électrifier chaque borne de mise à disposition, et donc de rendre plus complexe et de renchérir chaque station. Enfin, les coûts de fonctionnement d'un système de VLS incluant le remplacement régulier d'une proportion non négligeable des vélos en circulation, ce même remplacement pour les VAE, par définition plus fragiles et plus chers que des vélos classiques, augmente d'autant le coût global du système.

En conséquence, la possibilité d'équiper les emplacements afin de pouvoir y ajouter des vélos électriques ne fait pas partie du cahier des charges initial pour le fournisseur des vélos et stations.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

4. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 février 2006, sur la pétition intitulée: «Pour l'entretien, la rénovation et l'agrandissement du parc Gourgas» (P-153)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-153 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 25 mars 2011, la Ville de Genève a inauguré un parc Gourgas entièrement rénové. Cette rénovation et ce réaménagement constituent l'aboutissement d'un long travail de concertation mené avec les habitants, les associations et les institutions du quartier, travail par ailleurs amené à se poursuivre dans les mois à venir afin de procéder à une amélioration continue du lieu, en adéquation avec les désirs exprimés par les utilisateurs.

Le parc Gourgas est aujourd'hui agrandi et mieux exposé à l'ensoleillement. Plus en détail, les travaux ont permis de rénover le parc et de l'étendre sur la rue Gourgas, de remplacer les jeux pour enfants afin de les mettre en conformité avec les normes européennes, d'aménager un dépôt pour la Maison de quartier de la Jonction, de reconstruire les collecteurs d'eaux sur la rue Gourgas, d'installer de nouvelles toilettes publiques et, enfin, de repenser l'ordonnancement des espaces verts et des cheminements.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

¹ «Mémorial 163^e année»: Rapport, 5238.

5. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 5 novembre 2008, sur la pétition intitulée: «Pour le maintien des prestations municipales versées aux rentiers AVS-AI relevant de l'OCPA» (P-201)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-201 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La pétition P-201 formulait deux demandes entrant dans le champ de compétences de la Ville de Genève. La première était d'inscrire au budget 2008 les prestations financières municipales aux rentiers AVS/AI, complémentaires aux prestations cantonales et fédérales. Le Conseil administratif a satisfait cette requête non seulement cette année-là mais également les suivantes: ces prestations ont été maintenues lors des exercices suivants, y compris dans le budget 2011, et ce malgré la volonté répétée du Conseil d'Etat d'empêcher la Ville de fournir ces prestations.

Ce faisant, le Conseil administratif a démontré l'importance qu'il accorde aux conditions de vie de ses habitants les moins fortunés, conditions de vie qu'il n'est pas question d'aggraver. Le Conseil administratif juge par ailleurs que la question de l'égalité de traitement entre les habitants des différentes communes du canton n'a aucune raison d'être réglée à la baisse. Il peine ainsi à comprendre quelle logique justifierait que la Ville aligne ses pratiques sur celles des municipalités voisines. D'une manière plus générale, le Conseil administratif juge que ce dossier pose la question de fond de l'autonomie communale en matière de politique sociale.

Par ailleurs, les pétitionnaires demandaient aux autorités municipales d'appliquer une politique de progrès social garantissant des conditions de vie décentes et dignes à tous les habitants de Genève. L'évolution des sommes d'argent allouées au domaine social depuis 1999 témoigne de l'effort considérable qu'a accompli la Ville pour soutenir ses habitants les moins aisés: en douze ans, le budget du Service social a augmenté de 64,1%, pour atteindre 45,9 millions en 2011.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

¹ «Mémorial 166^e année»: Rapport, 2223.

6. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 24 novembre 2010, sur la pétition intitulée: «Chemin sécurisé pour les écoliers du quartier de Saint-Gervais» (P-243)¹.

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-243 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La présente pétition touche à des questions sensibles déjà prises en compte par les services compétents du département des constructions et de l'aménagement, relatives à la sécurité des itinéraires des écoliers dans le cadre du projet de tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB).

A la rue de Cornavin, en direction de l'école Necker, des abaissements de trottoirs ont été aménagés au droit de l'îlot d'arrêt du tram, afin de marquer l'emplacement de la traversée qui se fait ainsi en deux temps. La Direction générale de la mobilité a préavisé négativement le marquage d'un passage piétons, car cela impliquerait l'obligation de traverser uniquement sur ledit passage pour toute personne se trouvant à moins de 50 m, ce qui est en contradiction avec le statut de la rue. En effet, l'aménagement de la rue correspond à une «rue marchande» – à savoir une mixité piétonne et transports publics, avec de part et d'autre des bordures biaisées, favorisant les traversées des piétons en tout point de la rue.

A la rue de Coutance, en direction de l'école du Seujet, il n'est pas envisagé de marquer le passage pour piétons dans le site propre des transports publics, pour les mêmes raisons qu'à la rue de Cornavin. En revanche, des abaissements de trottoirs au bas de la rue ont été créés afin de faciliter l'accès à la place de Saint-Gervais devenue piétonne, pour rejoindre le quai Turretini par la traversée piétonne régulée de la rue du Temple.

L'itinéraire préférentiel, recommandé par le département des constructions et de l'aménagement et le Service des écoles et institutions pour l'enfance, pour les écoliers venant du périmètre de la place Grenus est celui empruntant les passages piétons régulés du quai des Bergues et du pont de l'Ile, se trouvant hors de la rue marchande. Le passage piétons aval du pont de l'Ile, bien qu'il ne soit pas régulé, est sécurisé par un îlot central rendant les traversées plus courtes. La suite

¹ Rapport, 3505.

du parcours longe le quai Turrettini par la promenade piétonne au bord du Rhône, cheminement confortable et sûr.

Un groupe de travail réunissant les services de la Ville de Genève, l'Association des parents d'élèves Seujet/Necker et les services de l'Etat de Genève se réunit tous les deux mois durant la période du chantier du TCOB afin de prévoir des actions qui garantissent la sécurité des enfants (mise en place de dispositifs provisoires de protection par la patrouille scolaire, signalétique, accompagnement des enfants).

Ce groupe de travail discutera également de l'itinéraire préconisé pour les enfants suite à la mise en service du tram. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance organisera la communication auprès des parents (flyers et parcours futé). Une signalétique pourra également être mise en place.

Si l'ensemble de ces mesures ne devait pas suffire à créer un sentiment de sécurité, le Service des écoles et institutions pour l'enfance pourrait envisager de mettre en place une patrouille scolaire. Cependant, étant donné l'absence de passages piétons, cette mesure devrait se discuter avec la brigade d'éducation et de prévention.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je voulais remercier le Conseil administratif, qui a pris des mesures provisoires pour sécuriser le cheminement des écoliers à Saint-Gervais. Nous avons auditionné les auteurs de la pétition P-243, qui étaient très inquiets pour les enfants du quartier se rendant soit à l'école Necker, soit à l'école du Seujet.

Surtout, nous avons pris bonne note qu'un groupe de travail continuait à plancher sur la question et que, lorsque le tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) serait définitivement mis en fonction, un bilan serait établi. A ce moment-là, les parents pourront à nouveau choisir l'itinéraire de leurs enfants pour aller à l'école. Nous remercions le Conseil administratif d'être attentif à la pérennité de la solution qu'il a lui-même préconisée.

7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2008 de la commission de l'aménagement, acceptée par le Conseil municipal le 13 octobre 2010, intitulée: «Pour une rue du Rhône sécurisée» (M-824)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre langue avec les autorités compétentes afin de transformer le statut de rue marchande en rue interdite à la circulation en tout temps sur la rue du Rhône, entre la place du Lac et la place Bel-Air, à l'exception des Transports publics genevois, des véhicules de livraison et des taxis;
- de marquer physiquement l'interdiction d'accès à cette portion de rue, par exemple au moyen de bornes rétractables, de l'aménagement du tronçon de rue et de l'élargissement des trottoirs;
- de mettre en place un plan d'action en collaboration avec la police genevoise pour sanctionner les contrevenants, dans l'attente de la réalisation de ce qui précède;
- de rendre compte des mesures prises au Conseil municipal.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'extrémité de la rue du Rhône, soit le tronçon situé entre la place du Rhône et la place Bel-Air, bénéficie depuis le 24 septembre 1993 d'un statut particulier restreignant la circulation. Cette réglementation demeure toutefois mal respectée. D'autre part, on constate quotidiennement un stationnement illicite en double file sur l'unique voie de circulation automobile. Il en résulte un engorgement récurrent qui préterite fortement la progression des transports publics et la sécurité des traversées piétonnes.

Depuis début 2009, le statut de rue marchande débutant au droit de la place du Rhône, interdisant le transit des voitures individuelles, des motocycles et des scooters, a d'ores et déjà été complété par un arrêté de chantier lié au tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), où seuls peuvent passer les véhicules des TPG, taxis, limousines et quelques ayants droit dûment autorisés.

Afin de faire respecter la réglementation de trafic en vigueur et de modifier durablement les pratiques des usagers illicites, un plan d'action de la Direction générale de la mobilité, en collaboration avec la police et la police municipale, a

¹ Rapport, 2771.

débuté le 1^{er} février 2011, pour informer, puis sanctionner les automobilistes et deux-roues motorisés qui empruntent actuellement la rue du Rhône en dépit de l'interdiction de circuler.

Dès décembre 2011, le TCOB sera mis en service, ainsi qu'un nouveau système d'exploitation des lignes de tram appelé Concept des lignes. Ce dernier impliquera une augmentation des transbordements de passagers entre les arrêts de tram Bel-Air Cité et Bel-Air ponts de l'île. Les études menées à ce jour ont identifié des conflits importants entre ce flux de piétons et les véhicules sortant de la rue du Rhône et ont démontré qu'un respect de la réglementation en place permettrait d'ores et déjà d'y parer.

Enfin, la convention signée entre l'Etat et la Ville de Genève pour la levée des oppositions au TCOB stipulait, après la mise en service du tram, l'engagement de la Direction générale de la mobilité à édicter une réglementation de trafic interdisant la circulation des véhicules dans la rue du Rhône à l'identique de ce qui existe dans les Rues-Basses, ceci sur la base d'un projet d'aménagement à établir par la Ville de Genève.

Une demande de crédit est en cours d'élaboration pour une étude visant à examiner les mesures, tant du point de vue du trafic que de l'aménagement, qui peuvent être prises pour faire respecter la réglementation du trafic, optimiser la progression des transports publics et valoriser l'espace public sur la rue du Rhône. La question du statut de la rue sera traitée.

L'étude commencera après la mise en service du TCOB pour permettre des observations objectives des nouvelles habitudes liées aux changements des schémas de circulation dans les quartiers adjacents (quartier des Banques, Saint-Gervais) et aux reports modaux.

Dans l'intervalle, des mesures légères, au bénéfice d'une autorisation de construire en force depuis le 18 janvier 2011, doivent être réalisées dans le courant du printemps 2011 à la porte de la rue marchande au droit de la place du Rhône. Ce projet d'aménagement routier, matérialisé par un portail avec deux bornes en pierre et un totem pour la signalisation, a pour objectif de régler l'accès du tronçon de la rue du Rhône en rue marchande jusqu'à la place Bel-Air, en le limitant aux seuls véhicules ayants droit. Il répond aux attentes conjointes de la Direction générale de la mobilité et des TPG. Cet aménagement peut être évolutif, avec la mise en place par exemple d'une borne télescopique électropneumatique ou un contrôle caméra des plaques d'immatriculation, ou réversible, selon le périmètre d'intervention et l'aménagement qui seront envisagés dans la future étude.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 novembre 2009 de M^{mes} Odette Saez, Salika Wenger, MM. Jean-Charles Lathion et Alain de Kalbermatten, acceptée par le Conseil municipal le 16 novembre 2009, intitulée: «Skate-park: conditions décentes avant l'hiver pour les animateurs» (M-888)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'offrir, avant l'hiver, l'accès à l'eau, le chauffage et l'entretien du lieu de travail des animateurs du skate-park.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis plus de dix ans, les activités du skate-park de la plaine de Plainpalais sont gérées par des animateurs d'ATB, association liée à la FASE, qui encadre les jeunes férus de sports urbains. Depuis cette époque, des conteneurs rudimentaires ont été installés afin d'offrir à ces animateurs un lieu de travail et un confort minimal.

Ces conteneurs avaient initialement été prévus pour une activité saisonnière s'étendant de mars à octobre. Vu le succès des activités menées par ATB, une utilisation hivernale est tolérée depuis 2005, malgré le fait que les conteneurs n'aient pas été prévus pour résister aux frimas.

Cette utilisation intensive des conteneurs, d'ailleurs réjouissante, a entraîné son lot d'inconvénients: les sols se sont dégradés, l'installation électrique intérieure aussi, les lieux souffrant enfin de problèmes récurrents de nettoyage.

A l'orée de l'hiver 2009, l'ouverture de la deuxième partie du chantier de réaménagement de la plaine de Plainpalais (et donc du skate-park) était prévue pour septembre 2010. La Délégation à la jeunesse (DEJ) a par conséquent décidé de n'investir que le strict minimum dans la réfection des lieux, afin d'y rendre possible l'accueil hivernal.

En janvier 2010, de petits travaux électriques sont effectués dans les conteneurs de manière à permettre l'utilisation de chauffeuses électriques à basse consommation. Deux conteneurs de 800 litres sont également livrés. L'association Réalise les vide régulièrement. En juillet 2010, les civilistes de la DEJ changent le tapis du sol et réparent les fenêtres.

¹ «Mémorial 167^e année»: Développée, 2822.

Le chantier de la plaine étant repoussé, la DEJ décide en novembre 2010 de mandater un électricien pour remettre en état l'éclairage public du skate-park. Une réparation provisoire et à moindres frais est effectuée.

En résumé, les animateurs d'ATB ont disposé d'un lieu de travail chauffé et propre dès janvier 2010; les sols ont été refaits à l'été 2010; vu le retard pris par le chantier de la plaine, l'éclairage public du lieu a été rénové durant l'hiver 2010-2011. L'accès à l'eau, lui, a été rétabli en mars 2011. Les utilisateurs du lieu se déclarent satisfaits de ces travaux, qui leur permettent de travailler dans des conditions satisfaisantes en attendant la réalisation du nouveau skate-park, qui devrait intervenir au plus tard en 2012.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Manuel Tornare

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons reçu plusieurs motions d'ordre, dont nous débattons maintenant. La première émane du groupe A gauche toute! et demande l'ajout à l'ordre du jour et le traitement en urgence du rapport PR-753 A de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif pour la réfection de la plaine de Plainpalais.

Je donne la parole pendant trois minutes aux auteurs de la motion d'ordre pour défendre l'urgence de ce rapport.

M^{me} Maria Pérez (AGT). D'aucuns diront que je suis têtue, à force de réclamer l'urgence sur ce rapport, et d'autres prétendent que je ne fais qu'obéir aux injonctions de M. Pagani... Je n'obéis pas à M. Pagani – d'ailleurs, il est absent en ce moment – et c'est de mon propre chef, au nom d'A gauche toute! et en tant qu'ancienne présidente de la commission des travaux et des constructions, que je dépose à nouveau ce soir cette motion d'ordre pour demander l'urgence sur le rapport PR-753 A. Nous devons traiter ce point qui concerne la troisième phase de la réfection de la plaine de Plainpalais ce soir ou lors de la séance plénière supplémentaire de lundi prochain.

Pourquoi? Je le répète pour la dernière fois: la proposition PR-753 a nécessité de nombreuses séances de commission, car son étude fut compliquée. Je pense donc que notre plénum selon sa composition actuelle est seul habilité à appréhender dans son ensemble la problématique de la réfection de la plaine de Plainpa-

lais, tout simplement parce que nous avons travaillé ardemment et pendant de longs mois sur ce dossier.

Au sein d'A gauche toute! également, nous nous sommes interrogés et nous avons eu des réticences devant les travaux proposés. Néanmoins, le Conseil municipal et M. Rémy Pagani, en charge du département des constructions et de l'aménagement, ont hérité d'une situation enclenchée par M. Ferrazino. A présent, nous savons que nous sommes devant un mur. Que ferez-vous durant la prochaine législature, Mesdames et Messieurs? Laissez-vous la plaine de Plainpalais dans son état actuel? Vous savez que les citoyens et les puciers réclament son réaménagement.

Vous savez aussi, puisque tous les groupes qui siègent dans cette enceinte sont représentés à la commission des travaux et des constructions, que cette dernière s'est longuement concertée et que le résultat de ses travaux est un consensus qui a trouvé l'accord aussi bien de la droite que de la gauche.

J'invite donc ce plénum à être raisonnable et à traiter le rapport PR-753 A en urgence, car il serait complètement irresponsable de le repousser au mois de septembre, où de nouveaux élus qui ne connaissent absolument rien à la problématique hériteront de ce dossier et le renverront aux calendes grecques. J'en appelle à votre sens de la responsabilité, Mesdames et Messieurs!

La présidente. Je donne à présent la parole à une personne par groupe pendant une minute pour s'exprimer sur cette urgence.

M. Georges Queloz (L). Je trouve inadmissible cette façon de tordre le bras au Conseil municipal sur un sujet qui a déjà fait couler beaucoup d'encre! Cela fait un certain temps que M. Pagani a pris l'habitude de faire ajouter à la dernière minute des points à l'ordre du jour, et comme cela ne passe plus, il s'arrange maintenant pour que ce soit son groupe qui fasse le travail et soumette à sa place ce type de demandes au Conseil municipal. Nous ne sommes pas dupes! Nous savons très bien ce qu'il en est!

Nous déplorons cette manière de procéder dans un dossier aussi controversé. Nous avons acquis une certaine expérience, à force de l'étudier, et nous savons qu'une bonne partie des travaux déjà réalisés ne donnent pas satisfaction aux utilisateurs de la plaine de Plainpalais. En outre, les coûts de l'opération sont absolument astronomiques! Le magistrat a osé répondre à la presse que la réfection se montait à 15 francs le mètre carré, alors qu'elle coûte en réalité 580 francs le mètre carré...

La présidente. Il vous faut conclure, Monsieur Queloz.

M. Georges Queloz. Monsieur Pagani, non seulement vous faites des travaux qui coûtent aussi cher que si vous mettiez du marbre, mais vous voulez en mettre deux couches! C'est inadmissible! C'est une manœuvre politique! Je conclurai en disant que le groupe libéral n'entrera pas en matière sur cette motion d'ordre.

M. Guy Dossan (R). Hier, nous avons déjà refusé cette motion d'ordre. Je répète donc ce que j'ai dit à cette occasion: si la séance plénière de ce soir était la dernière avant la rentrée du mois de septembre, nous pourrions peut-être entrer en matière sur l'urgence du rapport PR-753 A. Or, tel n'est pas le cas, et cet objet sera à l'ordre du jour de la prochaine séance, qui n'aura pas lieu dans deux mois mais dans quinze jours, à savoir le 7 juin. Je ne vois pas ce que nous perdons à attendre deux semaines! Cela ne nous empêche nullement de commencer les travaux au mois de septembre!

Simplement, comme l'a dit mon préopinant libéral, cette motion d'ordre relève d'une manœuvre politique. M^{me} Pérez a dit que ce rapport reflète un consensus entre la gauche et la droite... Mais regardez comment la commission a voté! C'était quasiment la gauche contre la droite! Si c'est là un consensus, je ne comprends plus rien à la politique!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Il ne s'agit plus d'une urgence, mais d'un cas de maladie très grave! Pendant des années, la droite a affirmé que la plaine de Plainpalais était un horrible crottoir et que l'on ne pouvait rien y faire... Nous avons tout entendu! Des projets ont été déposés et votés démocratiquement, me semble-t-il, et aujourd'hui...

La présidente. Exprimez-vous sur l'urgence, Madame Wenger! Il ne vous reste que quelques secondes pour le faire.

M^{me} Salika Wenger. Je parle justement de l'urgence, Madame la présidente! Il me semble que personne ne prend la mesure de l'urgence qu'il y a à terminer la réfection de la plaine de Plainpalais. Par conséquent, j'invite toutes les personnes un tant soit peu responsables à voter l'urgence du rapport PR-753 A.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 34 oui contre 29 non.

La présidente. Nous sommes saisis d'une seconde motion d'ordre émanant de l'Entente, qui demande l'ajout à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-968 intitulée «Pour un retrait du recours bloquant l'application du budget municipal 2011». Je donne la parole pendant trois minutes aux auteurs de la motion d'ordre pour défendre l'urgence de cette motion. Si elle est acceptée, nous traiterons du fond avant 19 h, si possible.

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous aurons apparemment – je le dis au conditionnel car, à part M. Mugny, aucun conseiller administratif n'est encore présent dans cette enceinte – un débat sur les douzièmes provisionnels à 20 h 30. Or on ne nous a rien annoncé à ce sujet, je me demande donc si le recours du Conseil administratif sur la remarque du Conseil d'Etat accompagnant l'approbation du budget municipal 2011 a été retiré – mais peut-être M. Mugny peut-il nous donner quelques informations à ce sujet?

Au cas où notre exécutif aurait maintenu son recours, nous aurons tout à l'heure un débat sur les douzièmes provisionnels. Au sein de l'Entente, nous estimons qu'il est nécessaire d'avoir un débat politique sur le bien-fondé de ce recours avant de discuter des douzièmes provisionnels. En effet, quand bien même la compétence juridique appartient au seul Conseil administratif, il est sans doute intéressant que le Conseil municipal donne sa position politique par rapport à ce recours, dans la mesure où c'est lui qui risque de passer une bonne partie de la nuit à discuter des douzièmes provisionnels.

La présidente. Je demande à M. Mugny s'il est disposé à vous répondre, Monsieur Brandt.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Normalement, ce ne serait pas à moi de répondre à votre question, Monsieur le conseiller municipal, mais je suis le seul membre du Conseil administratif présent dans cette enceinte – je crois que ses autres membres sont ailleurs en train de discuter de l'avenir...

Ce matin, après un très long débat, le Conseil administratif a décidé de maintenir son recours sur la remarque du Conseil d'Etat accompagnant l'approbation du budget municipal 2011. Pourquoi? Je m'en expliquerai en deux mots.

Il n'y a pas eu, au sein de l'exécutif, de majorité en faveur du retrait du recours tout en maintenant les prestations complémentaires pour les anciens ayants droit, mais aussi pour les nouvelles personnes qui en font la demande. En ce qui concerne les anciens bénéficiaires de ces prestations, au moins, tout le monde est

d'accord – y compris le Conseil d'Etat: l'aide qui leur est déjà octroyée n'est pas remise en cause. Cependant, les nouveaux demandeurs – à ma connaissance, ils sont au nombre de 80 – n'y auraient pas eu droit. Or, en retirant le recours, on supprimerait de fait le règlement qui permet au Conseil administratif d'accorder les prestations complémentaires et on créerait une situation transitoire, les nouvelles demandes ne pouvant être satisfaites.

Le retrait du recours aurait donc contraint l'exécutif municipal – selon l'avis de sa majorité – à verser quand même ces prestations à qui de droit, tout en sachant que le Conseil d'Etat pourrait intervenir et le punir d'une manière ou d'une autre. C'est en tout cas ce qui ressort des différents documents afférents à ce dossier.

Or, il n'y a pas eu de majorité au sein du Conseil administratif qui soit d'accord de retirer le recours tout en continuant à verser les prestations complémentaires. Nous sommes partis du principe que, si nous acceptions le risque d'être punis par le Conseil d'Etat, ce dernier pourrait ensuite retirer l'argent aux nouveaux bénéficiaires.

Je ne sais pas si vous avez saisi la subtilité de la chose du point de vue financier, Mesdames et Messieurs. Tout cela n'est pas si simple! Je le répète, les majorités qui se sont dessinées au sein du Conseil administratif n'étaient pas les mêmes en ce qui concerne le retrait du recours et la poursuite du versement des prestations complémentaires. Finalement, nous avons majoritairement décidé le maintien du recours. De mon point de vue, c'était le seul moyen de continuer à octroyer cette aide municipale à de nouveaux ayants droit.

Je reconnais que notre décision crée une situation un peu délicate. Pour ma part, je fais partie de ceux qui ont hésité à voter le maintien du recours et qui se sont beaucoup interrogés à ce sujet. Néanmoins, je pense que nous laissons ainsi la possibilité à la justice de trancher en ce qui concerne l'accès à cette prestation pour de nouveaux demandeurs.

Voilà ce qu'il en est. Je sais que ce n'est pas simple! Vous savez, Mesdames et Messieurs, que nous avons demandé des douzièmes provisionnels sur le budget 2010, tout en ayant déjà dépensé en fonction du budget 2011 dans quatre ou cinq cas. En outre, nous accompagnons cette demande de douzièmes provisionnels de montants spécifiques, afin que les salaires des fonctionnaires puissent être versés selon ce qui a été prévu pour 2011 et que nous ne devions pas revenir en arrière là-dessus.

Nous nous sommes demandé ce qu'il en était des subventions, qui concernent surtout mon département et celui de M. Tornare. Le Service de surveillance des communes nous a répondu ce matin. Ces montants-là sont ordinairement versés

très à l'avance par rapport à la prestation visée. Pour parler de ce que je connais, les subventions dans le domaine du théâtre sont versées au printemps pour les productions du mois de décembre. Evidemment, cet argent a été octroyé en fonction du budget 2011 et non pas du budget 2010, puisque le Conseil municipal a accepté, lors du débat budgétaire de décembre 2010, de faire progresser financièrement un certain nombre de projets.

La réponse de M. Zuber, directeur du Service de surveillance des communes, est très claire: les subventions décidées avant la remarque du Conseil d'Etat accompagnant l'approbation du budget municipal 2011 ont été versées en toute bonne foi, dans la normalité. Elles concernent de grandes institutions genevoises, dont le Grand Théâtre et l'Orangerie, pour ne citer qu'elles.

L'argent versé ne leur sera donc pas retiré et nous n'aurons pas de compensation à effectuer dans ce sens mais, en revanche, nous ne pourrions pas continuer à subventionner ces théâtres sur la même base. J'insiste sur ce point, car il a été dit, au début, que les sommes versées en avance en fonction du budget 2011 devraient être retranchées des subventionnements ultérieurs pour compenser, afin de combler la différence entre ce qui aurait dû être octroyé et ce qui l'a effectivement été. La réponse du Service de surveillance des communes est claire, il n'y aura pas de compensation à faire, mais un réajustement aux comptes 2011 – peut-être en fonction des comptes 2010, puisque le budget de référence sera celui de l'année 2010. Le Conseil municipal devra alors se prononcer sur les dépassements dans les subventions octroyées du mois de janvier au mois de mai 2011.

J'espère avoir été clair dans mes explications, Mesdames et Messieurs. En tout cas, je tenais à vous donner la position actuelle du Conseil administratif dans cette affaire.

La présidente. Merci pour ces précisions, Monsieur le conseiller administratif. Je donne maintenant la parole pendant une minute à une personne par groupe pour s'exprimer sur le traitement en urgence de la motion M-968.

M. Pascal Holenweg (S). Si j'ai bien compris les explications données tout à l'heure par M. Brandt, l'Entente dépose une motion pour que nous ayons un débat politique sur les causes du recours aux douzièmes provisionnels. Or, ce débat, nous le mènerons de toute façon ce soir, puisque nous discuterons des douzièmes provisionnels. Il est donc évident que nous aborderons aussi les raisons pour lesquelles il faut recourir à ce dispositif. Il s'agit évidemment du recours déposé par la Ville contre la décision du Conseil d'Etat de priver les nouveaux bénéficiaires potentiels des aides municipales de la possibilité de les obtenir.

La présidente. Exprimez-vous sur l'urgence de la motion M-968, Monsieur Holenweg!

M. Pascal Holenweg. Je le répète, le débat aura lieu de toute manière. Dans ces conditions, une motion sur le retrait du recours du Conseil administratif est tout à fait superflète, puisqu'elle porte sur l'un des thèmes mêmes de la discussion que nous aurons ce soir sur les douzièmes provisionnels. Nous n'avons donc aucune raison d'accepter l'urgence de cette motion.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est urgent de voter la motion M-968. J'insiste là-dessus: ce que nous voulons, ce soir, c'est un débat politique qui se termine par un vote! Le débat de tout à l'heure sur les douzièmes provisionnels sera probablement de nature technique, et il n'aboutira pas à une vraie décision du Conseil municipal quant à son accord ou son désaccord avec le recours du Conseil administratif. Nous voulons un débat qui aboutisse à une position claire de ce plénum. Par conséquent, la seule solution pour y parvenir, c'est d'accepter notre motion d'ordre et de discuter tout de suite de la motion M-968.

En outre, j'ai une question complémentaire à poser à M. Mugny par rapport aux propos qu'il vient de tenir. Monsieur le magistrat, pouvez-vous me confirmer que, comme j'ai cru le comprendre, le Conseil administratif a décidé de maintenir ce recours tout simplement parce qu'il s'est rendu compte qu'il s'était mis dans l'illégalité en versant déjà maintenant les prestations complémentaires à de nouveaux demandeurs?

La présidente. Exprimez-vous sur l'urgence, Monsieur Fiumelli.

M. Olivier Fiumelli. Cette question en fait partie, Madame la présidente. Elle doit être adressée...

La présidente. Votre temps de parole est écoulé.

M. Olivier Fiumelli. Je reposerai ma question ce soir, lors du débat de fond. En tout cas, nous avons besoin de débattre tout de suite de la motion M-968 concernant le recours du Conseil administratif.

M. Alexandre Wisard (Ve). Pour gagner du temps, les Verts accepteront cette urgence. En effet, mieux vaut discuter du fond avant de perdre six heures à débattre de la forme...

M. Jacques Baud (HP). Il a été prévu que nous discuterions des douzièmes provisionnels ce soir, à 20 h 30. Par conséquent, cette motion d'ordre est ridicule! Remettons à tout à l'heure ce que nous avons à dire sur les prestations complémentaires – et moi, j'ai beaucoup à dire!

M^{me} Vera Figurek (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe A gauche toute! refusera bien évidemment l'urgence de la motion M-968. Comme l'a rappelé le représentant du groupe socialiste, nous mènerons le débat sur les causes du recours aux douzièmes provisionnels à 20 h 30, il n'est donc pas urgent du tout de discuter de cette motion maintenant. Ce serait un véritable doublon!

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Chers collègues, je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'en séance extraordinaire ne peuvent être traités que les points inscrits à l'ordre du jour. Je vous demande d'avoir cela en tête!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, quand on est faible sur le fond, on est très fort sur la forme! Le débat qui s'instaure en ce moment me fait penser au procès de la Banque cantonale de Genève. Je n'en dirai pas plus... Notre groupe refusera cette motion d'ordre, ainsi que la motion M-968.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 41 oui contre 28 non.

La présidente. Dans la droite ligne de ce que j'ai dit tout à l'heure, il nous paraît logique de traiter la motion M-968 tout de suite. Nous passons donc immédiatement au débat de fond. En effet, il est inutile de renvoyer cet objet à notre séance supplémentaire du 23 mai prochain, puisque nous discuterons des douzièmes provisionnels ce soir à 20 h 30.

9. Motion du 18 mai 2011 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Jacques Finet, M^{mes} Odette Saez, Anne Carron-Cescato et Florence Kraft-Babel: «Pour un retrait du recours bloquant l'application du budget municipal 2011» (M-968)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le recours de la Ville de Genève sur la remarque du Conseil d'Etat accompagnant l'approbation du budget municipal 2011 a provoqué la suspension de l'ensemble du budget 2011 de la Ville de Genève;
- le Conseil administratif affirme «ne pas avoir été au courant de la portée réelle d'une telle remarque», ce qui dénote au mieux une insoutenable légèreté dans la gestion de ce dossier;
- cette suspension, en cours d'année, provoque une situation kafkaïenne et qu'elle met en danger l'ensemble de l'édifice budgétaire, supprimant même purement et simplement les nouvelles subventions ainsi que les nouveaux postes;
- le retrait de ce recours permettrait d'éviter le vote des douzièmes provisionnels et qu'il sauverait ce qui reste de crédibilité à la Ville de Genève;
- ce conflit ne prendra fin que le jour où le Conseil administratif acceptera de collaborer avec le Conseil d'Etat de manière constructive, afin de trouver une solution satisfaisante, d'un point de vue social comme légal, pour les bénéficiaires des prestations municipales complémentaires à l'AVS-AI;
- le Conseil administratif, du moins sa majorité décisionnelle, devra assumer seul les conséquences juridiques et politiques de ce conflit,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- retirer, avec effet immédiat, le recours déposé le 21 mars 2011 auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice sur l'approbation du budget 2011 de la Ville de Genève par le Conseil d'Etat;
- prendre langue avec le Conseil d'Etat et de proposer d'ici à la fin de l'année une solution de remplacement au versement des prestations municipales aux bénéficiaires de prestations du Service des prestations complémentaires.

M. Simon Brandt (R). En préambule, je voudrais remercier les personnes qui ont voté la motion d'ordre demandant l'urgence sur cette motion M-968. Cela

¹ Annoncée et motion d'ordre, 6967.

prouve que certains, ici, ont le courage d'assumer jusqu'au bout leurs positions politiques, alors que d'autres préfèrent se réfugier dans les questions de forme.

Nous entamons donc ici, à 17 h 30, le débat préliminaire sur les douzièmes provisionnels, puisqu'il s'agit de discuter maintenant de ce qui a causé la séance extraordinaire de tout à l'heure sur ce sujet – à savoir le recours du Conseil administratif contre la réserve que le Conseil d'Etat a émise concernant le budget municipal 2011.

A la suite de la décision du Conseil d'Etat, rendue publique le 11 mai, nous avons reçu un courrier du Conseil administratif où il nous explique sa position et les raisons de son recours. Ce texte comporte la petite phrase suivante, qui est presque amusante: «La Ville de Genève ignorait la portée réelle de la remarque du Conseil d'Etat, lorsqu'elle a fait recours.» En clair: le Conseil administratif n'imaginait pas que le recours qu'il interjetait auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice sur un point bien particulier du budget provoquerait la suspension pure et simple dudit budget par le Conseil d'Etat, puis par la Chambre administrative elle-même.

Quand on se rend compte qu'on a commis une erreur, on peut choisir d'adopter deux attitudes. La première consiste à admettre l'erreur et à chercher des solutions pour en sortir – dans le cas d'espèce, cela passerait sans doute par un retrait du recours; la seconde consiste à persister dans l'erreur en se disant: «Tant pis, allons jusqu'au bout et peu importent les conséquences!»

Tel est le dilemme auquel se voit confronté ce soir le Conseil administratif: soit il perd la face, parce que nous lui demandons de retirer son recours, soit il perd sa fierté en acceptant – par hypothèse – de le retirer de lui-même. Or, pour éviter que certains magistrats ne perdent la face, il a choisi de prendre en otage la totalité du budget municipal. Je suis d'autant plus enclin à le dire que, lors de chaque examen budgétaire, quand la droite refuse de voter le projet de budget, la gauche l'accuse de ne pas se montrer responsable et de négliger les prestations qui sont en jeu. Et voilà que la gauche fait la même chose ce soir!

D'ordinaire, le mécanisme des douzièmes provisionnels doit être voté avant le 31 décembre de l'année budgétaire entamée. Nous sommes aujourd'hui le 18 mai, soit six mois après. Que s'est-il passé, lors du vote du budget 2011 en décembre 2010? Le Conseil municipal a voté de nouveaux postes et de nouvelles subventions. La droite avait beau, à l'époque, s'opposer à l'engagement de nouveaux fonctionnaires, aujourd'hui, elle ne trouve pas normal que le Conseil administratif les prenne en otage sous prétexte de continuer un combat d'arrière-garde. Qu'on le veuille ou non, telle est la situation actuelle. Nous devons attendre de voir ce qu'il sera possible de faire dans cinq ou six mois, lorsque le Tribunal administratif fédéral aura rendu son verdict.

En ce qui concerne le débat de fond, je peux comprendre la volonté de l'Alternative de défendre les bénéficiaires des prestations municipales complémentaires. Cela ne me pose aucun problème. Néanmoins, on peut y parvenir par un autre moyen que le recours du Conseil administratif. En effet, les personnes qui se verraient éventuellement refuser l'octroi de ces prestations pourraient elles-mêmes faire recours. La gauche, qui estime – sûrement à raison – que ces prestations doivent continuer à être versées, pourrait alors aider ces prestataires potentiels et les soutenir. Ne me dites pas, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, après tout ce que vous nous avez raconté pendant les débats du Conseil municipal, que vous ne connaissez personne parmi les bénéficiaires de ces prestations qui puisse faire recours et que vous pourriez aider!

Cette solution permettrait non seulement d'éviter de prendre en otage un budget de 1,2 milliard de francs et les 200 000 habitants auxquels il doit servir, mais également de mettre fin au combat d'arrière-garde que certains mènent depuis quatre ans dans cette enceinte, hélas. Oui, cela fait quatre ans que nous savons que les prestations complémentaires municipales sont en danger! Chaque fois que nous avons débattu de ce sujet, la droite a signalé qu'il était risqué de les maintenir en l'état, en laissant ainsi une épée de Damoclès au-dessus de la tête des prestataires.

Parmi les critiques adressées au Conseil d'Etat, dans ce débat, il y en a une seule que je peux admettre: c'est qu'il en a trop ou pas assez dit. En effet, il est sans doute injuste de faire en sorte que les demandeurs aient droit à ces subventions municipales complémentaires jusqu'au 31 décembre 2010, mais pas ensuite. J'admets qu'il n'est pas normal d'accorder cette aide à ceux qui la solliciteront avant ce délai et de la refuser aux suivants, car ces derniers ne sont absolument pour rien dans toute cette histoire de conflit avec le Conseil d'Etat.

En revanche – et c'est là que notre responsabilité entre en jeu – nous ne pouvons pas, dans le cadre d'une guerre politique stérile, prendre en otage le budget de la Ville de Genève. Je le répète donc: il faut que les personnes demandeuses de prestations municipales complémentaires qui se les verront refuser – il y en aura très certainement – fassent recours auprès du Tribunal fédéral contre la décision du Conseil d'Etat. Je compte sur la gauche pour les aider financièrement dans cette démarche, et pour les assister grâce aux nombreux avocats qui siègent sur les bancs de l'Alternative. Voilà un juste combat!

Pour terminer, il est très important que le Conseil municipal se prononce ce soir sur la problématique de fond, à savoir le bien-fondé ou non du recours du Conseil administratif contre la décision du Conseil d'Etat. En effet, qui se retrouvera à discuter des douzièmes provisionnels pendant une bonne partie de la nuit prochaine? C'est nous! Une nouvelle fois, il nous incombera d'assumer les errements politiques du Conseil administratif!

Or, il suffirait que celui-ci discute avec le Conseil d'Etat du maintien des prestations municipales complémentaires sous une autre forme. En attendant, les personnes qui se verraient refuser ces aides pourraient faire recours directement pour demander leur maintien, avec le soutien des partis de gauche – s'ils estiment que c'est là un bon combat. Cela permettra d'éviter de prendre en otage 200 000 habitants et un budget municipal de 1,2 milliard de francs!

Mesdames et Messieurs, la nouvelle législature commencera dans trois semaines, ce serait un bien mauvais signal que de l'inaugurer en n'ayant pas de budget!

Préconsultation

M. Grégoire Carasso (S). Je rejoindrai les propos de mon préopinant Simon Brandt sur un concept qui caractérise les événements de ces dernières semaines: celui de la prise d'otages.

La Ville de Genève a fait recours contre une réserve du Conseil d'Etat concernant une ligne budgétaire municipale. A la demande du Conseil d'Etat, les tribunaux ont utilisé un canon pour écraser une mouche! J'insiste sur ce point: la réserve émise par le Canton porte sur une seule ligne du budget de la Ville, mais il a préféré – sait-on jamais... – suspendre la totalité dudit budget! Tout cela pour obtenir un éclaircissement sur une seule ligne – mais une ligne ô combien importante, comme le démontrent les nombreuses heures que nous y consacrons chaque année depuis deux législatures. Il y a donc bien prise d'otages!

Néanmoins, Monsieur Brandt, votre propos sort du bon sens, dès lors que vous insinuez que la Ville se complaît dans cette situation où l'entier du budget municipal est suspendu, ce qui nous impose de recourir aux douzièmes provisionnels. Cette prise d'otage a été voulue par le Conseil d'Etat et par les tribunaux, et nous sommes obligés de faire avec! Pourquoi? Pour la simple et bonne raison que l'enjeu est l'avenir définitif – il ne se limite pas à une année – des prestations municipales complémentaires.

Je n'ai pas lu la réserve du Conseil d'Etat sur le budget municipal, mais les échos que j'en ai eus de source sûre mettent en évidence deux aspects – vous en avez oublié un, Monsieur Brandt. Premièrement, les prestations municipales complémentaires ne seront plus octroyées à de nouveaux bénéficiaires. Si le Conseil administratif retirait son recours, cela reviendrait, politiquement et juridiquement, à reconnaître que ces prestations n'en sont plus, puisqu'elles ne se justifieraient que pour leurs anciens bénéficiaires. Ce serait là une attaque fatale, à terme, contre les prestations elles-mêmes et contre ceux qui pourraient les recevoir. C'est une évidence, en tout cas d'un point de vue social!

Je passe au deuxième aspect de la réserve du Conseil d'Etat que je voulais souligner, et qui est absolument clair – raison pour laquelle, à mon sens, le Conseil administratif doit impérativement maintenir son recours. Le Conseil d'Etat exige l'abrogation de la base légale, à savoir du règlement permettant au Conseil administratif de verser les prestations municipales complémentaires. C'est logique: si ces prestations n'en sont plus, à partir du moment où la Ville ne peut plus les octroyer à de nouveaux bénéficiaires, la base légale réglementaire qui les concerne doit elle aussi disparaître, par souci de cohérence tant juridique que politique.

Madame la présidente, je vous prie de transmettre les propos suivants à mon préopinant Simon Brandt: en abrogeant la base légale de ces prestations, on supprime du même coup la possibilité de tout nouveau prestataire de faire recours. C'est justement pour cela que le Parti socialiste tient absolument, dans ce combat, à maintenir les engagements qu'il a pris au cours de sa campagne électorale. Eh oui! Pour faire recours, il faut une base légale!

Prenons le cas d'un citoyen lambda qui prend sa retraite et qui touche le premier pilier, soit quelque 1000 francs par mois auxquels s'ajoutent les aides complémentaires cantonales qui se montent, s'il est seul, à un revenu mensuel approximatif de 1800 francs. Lorsque la Ville dira à ce monsieur qu'il n'existe plus de règlement et donc de base légale permettant de lui octroyer les prestations municipales complémentaires, contre quoi voulez-vous qu'il fasse recours? Contre la réserve imposée à la Ville par le Conseil d'Etat, laquelle sera maintenue si le Conseil municipal, dans ce débat qui ne sert à rien, demande le retrait du recours du Conseil administratif? Eh bien, non! Si le Conseil administratif retire son recours, il n'y a plus de base légale permettant à ce citoyen lambda de faire recours lui-même.

Je rappelle que le Conseil municipal, il y a quelques semaines, a traité le projet d'arrêté PA-104 concernant le règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides. J'ai eu la surprise de constater que ce projet d'arrêté a été accepté par une large majorité regroupant tant A gauche toute!, les socialistes et les Verts que l'Union démocratique du centre, le Parti démocrate-chrétien s'étant abstenu. Seul le Parti libéral-radical s'y est opposé! On reconnaît bien là la position défendue par François Longchamp, croisade contre ces prestations où manifestement tous les coups sont permis pour tenter d'en venir à bout!

Lors de ce débat, les libéraux-radicaux avaient souligné que ledit règlement municipal serait de toute façon invalidé par le Conseil d'Etat pour des questions de forme. La démonstration me paraît suffisamment claire quant à l'enjeu du maintien du recours du Conseil administratif: s'il le retirait, d'ici à quelques semaines, il n'y aurait plus l'ombre d'une base légale sur laquelle tout bénéficiaire futur des prestations concernées pourrait se fonder pour formuler un recours.

Nous savons tous combien d'heures nous avons consacrées à ce dossier politique – sur ce point, je crois que nous nous rejoignons! – et combien de décisions juridiques ont été prises dans ce cadre uniquement pour des questions de forme et jamais sur le fond, malheureusement. Eh bien, le recours du Conseil administratif nous offre une opportunité unique – sans doute la seule qui se présentera – de connaître la position des tribunaux. Je n'ai aucune difficulté à assumer le fait que ce dossier ira sans doute jusqu'au Tribunal fédéral car, malgré les avis de droit divergents – autant d'avis que de juristes! – si le Conseil d'Etat était désavoué par le Tribunal administratif cantonal, j'imagine très volontiers qu'il recourra au Tribunal fédéral.

Cependant, vu les enjeux, j'espère que la Ville saura prendre ses responsabilités envers les nombreux bénéficiaires des prestations municipales complémentaires, qui sont parmi nos concitoyens les plus précarisés et les plus pauvres, à savoir des invalides ou des personnes âgées. On ne peut pas tenir à ces gens-là un discours à la François Longchamp du type: «Allez, allez! Un petit peu de formation continue, on se remotive, vous vous en sortirez, tout ira mieux! On vous coupe les aides, mais soyez téméraires et courageux!» Ces personnes représentent la catégorie de population la plus fragile, raison pour laquelle plusieurs villes de Suisse, quel que soit le cadre cantonal et simplement parce que nous vivons dans une fédération d'Etats et de communes, leur allouent des prestations municipales complémentaires.

Je me réjouis du jour où les tribunaux pourront enfin se prononcer à ce sujet. Je prévois assez sereinement que, lorsque ce dossier parviendra au niveau du Tribunal fédéral, le seul principe de l'autonomie municipale l'emportera très largement sur tous les autres.

Avec le recours du Conseil administratif, la Ville de Genève s'apprête à «payer pour voir», c'est-à-dire pour connaître l'avis des tribunaux. A ce sujet, je rejoins la droite sur un point: le prix que les tribunaux cantonaux et le Conseil d'Etat nous imposent pour «voir» est élevé, puisqu'il s'agit de voter des douzièmes provisionnels. Nous le ferons tout à l'heure.

Ces douzièmes provisionnels s'étendront peut-être sur quelques semaines, voire sur quelques mois, mais certainement pas sur toute l'année. C'est un prix pénible à payer mais, vu l'enjeu et le nombre des bénéficiaires des aides municipales complémentaires, vu les heures que nous avons consacrées à cette problématique, et étant donné que c'est là une opportunité unique de connaître enfin le fin mot de l'affaire, le recours du Conseil administratif doit impérativement être maintenu.

La présidente. Mesdames et Messieurs, avant de poursuivre, je vous informe que le bureau du Conseil municipal a reçu un amendement du groupe A gauche toute! ainsi libellé:

Projet d'amendement

Suppression de la deuxième invite de la motion M-968.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Dès le début de cette affaire de prestations municipales complémentaires, le Parti démocrate-chrétien a déploré la guéguerre permanente entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat. Nous en avons eu la démonstration tout à l'heure, quand M. Carasso a sombré dans la caricature en évoquant la politique de M. Longchamp. Il est faux de dire qu'il y a les méchants d'un côté et les bons de l'autre, ceux qui veulent écraser et appauvrir les personnes âgées et ceux qui veulent les sauver! Même si l'on sait bien qu'adopter ce genre de schémas permet de gagner des voix, il me semble que nous avons dépassé le stade de la campagne électorale!

Restons donc cohérents! Le peuple n'attend pas de nous que nous nous lançions des invectives, comme nous l'avons fait hier soir, ni que nous nous caricaturions les uns les autres, mais que nous parvenions à nous mettre d'accord pour trouver des solutions. Vous le savez, chers collègues, le Parti démocrate-chrétien a toujours opté pour des prestations bien ciblées octroyées aux personnes qui en ont réellement besoin; par contre, il s'est opposé aux doublons. Telle est la raison pour laquelle nous pensons qu'il faut corriger la situation actuelle, quitte à modifier les règlements afférents aux prestations municipales complémentaires.

Les règlements sont au service des hommes et des femmes, et non les hommes et les femmes au service des règlements! Mais nous sombrons dans une période procédurière – nous en avons la preuve tous les jours – et ceux-là mêmes qui prétendent qu'il faut alléger les procédures sont les premiers à les compliquer et à en rajouter d'autres! Par conséquent, revoyons le règlement concernant les prestations municipales complémentaires, s'il le faut, mais plaidons pour le retrait du recours du Conseil administratif, afin de pouvoir aller de l'avant!

De toute façon, Mesdames et Messieurs, vous savez très bien qu'il faudra revoir complètement la copie de la Ville! Tout à l'heure – j'aurai l'occasion de le dire et de le répéter – le débat sur les douzièmes provisionnels portera sur la proposition PR-892, qui concerne les services municipaux et non les subventionnés. De nombreux problèmes ne sont pas pris en considération dans ce document, et la situation est beaucoup plus grave qu'on ne le pense.

Nous en appelons à la responsabilité du Conseil administratif qui, nous le savons, est divisé dans cette affaire. Cela démontre bien que des questions de fond se posent. Nous devons savoir raison garder, et il faut que le Conseil administratif, en institution soucieuse des trois pouvoirs – la Confédération, le Canton

et les communes – adopte une attitude responsable permettant le fonctionnement des services municipaux.

Vous savez très bien, Mesdames et Messieurs de la gauche, que commencer une nouvelle législature avec des douzièmes provisionnels revient à donner un signe de faiblesse qui sera utilisé par tous ceux qui souhaitent créer la zizanie! Par conséquent, nous sommes opposés aux douzièmes provisionnels, et nous pensons que le Conseil administratif doit retirer son recours. Nous soutiendrons l'amendement que vous nous avez proposé, Madame la présidente, qui consiste à supprimer la deuxième invite de la motion urgente M-968.

La présidente. Merci, Monsieur Lathion. Je vous informe que ce n'est pas moi-même qui ai proposé cet amendement, mais le groupe A gauche toute! Mesdames et Messieurs, j'attire votre attention sur le fait que nous devons impérativement commencer une séance extraordinaire à 20 h 30 et que, si vous souhaitez prendre une pause entre 19 h et 20 h 30, il faudra veiller à limiter votre temps de parole. Sinon, je continuerai à vous donner le micro tant que de nouvelles personnes s'inscriront...

M. Alexandre Wisard (Ve). Notre collègue Carasso, tout à l'heure, a dit que le Conseil d'Etat et la justice prenaient la Ville en otage... Les Verts n'ont pas du tout la même analyse de la situation. La justice est apolitique et neutre, et elle a tranché en suspendant le budget de la Ville de Genève. La prise d'otage, c'est bel et bien le Conseil administratif qui en est coupable, et non le Conseil d'Etat! Je tiens à rectifier ce point.

Or, cette prise d'otage nous pose problème! En effet, elle met en péril un budget de 1,2 milliard de francs, avec des prestations importantes notamment dans les domaines social et culturel. N'oublions pas que ce budget couvre aussi les salaires de la fonction publique municipale! Cette semaine, j'ai croisé des fonctionnaires municipaux et je peux vous dire qu'ils ne sont pas du tout satisfaits de cette situation! Ils aimeraient que nous parvenions maintenant à trouver une solution sans discuter des heures.

Tout cela nous amène à militer en faveur du retrait du recours du Conseil administratif, raison pour laquelle le groupe des Verts de la Ville de Genève soutiendra la motion M-968. Si le Conseil administratif retire son recours, c'est vite vu: le budget municipal de 1,2 milliard de francs lui permettra de verser toutes les prestations possibles, notamment avec cette enveloppe de 10 millions de francs! J'insiste sur ce point!

Ce faisant – et peut-être même en octroyant de nouvelles prestations, cela ne nous pose aucune problème – il est important que le Conseil administratif entame des négociations avec le Conseil d'Etat, afin de trouver des solutions qui permettent de sortir de cette guéguerre juridique justement déplorée par mon collègue Lathion. Je rappelle que, lorsque les juristes parlent, la politique se tait, ce qui est fort dommage! Le retrait du recours de l'exécutif contre le Conseil d'Etat nous paraît donc vraiment tout à fait naturel.

Cela dit, il est évidemment primordial que le Conseil administratif ne perde pas la face, dans ce dossier. Mais si c'est le Conseil municipal qui lui demande de retirer son recours, cela n'arrivera pas! Le budget municipal 2011 sera de nouveau en force, et l'exécutif pourra entamer des négociations avec le Conseil d'Etat – car, que cela vous plaise ou non, Madame et Messieurs les magistrats, jusqu'à nouvel avis, l'autorité supérieure demeure le Conseil d'Etat et non les communes.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, je sais que mon collègue Patrice Mugny s'est exprimé au début de ce débat et notamment qu'il vous a informés avec beaucoup de justesse des discussions et de l'arbitrage du Conseil administratif quant au maintien de son recours contre la remarque du Conseil d'Etat sur le budget municipal 2011.

Pour ma part, j'aimerais maintenant poser la problématique. Dès mon arrivée dans cette enceinte, je vous ai tous écoutés avec beaucoup d'attention, et vous avez raison de dire que le débat n'est pas juridique, mais tout simplement politique. Il oppose deux écoles ou visions de la société, incarnées en l'occurrence par deux pouvoirs politiques qui ne se font pas une énième guéguerre, mais qui sont en divergence sur le fond. La Ville de Genève, dans ce dossier, est défendue par mes collègues Manuel Tornare et Pierre Maudet, dont j'excuse l'absence à ce débat; en effet, ils assistent à l'assemblée générale – qui est une séance très importante – de l'Association des communes genevoises, où ils votent au nom du Conseil administratif de la Ville de Genève.

Quel est le litige? Il tourne autour des prestations complémentaires versées à des prestataires de l'AVS-AI, c'est-à-dire à des personnes ayant des moyens de subsistance extrêmement limités, je tiens à le rappeler. Il s'agit de montants qui ne dépassent pas les 25 000 francs par an, soit 2100 francs par mois. C'est de ces personnes-là que nous parlons ce soir, Mesdames et Messieurs! Et ce sont elles que défendent, depuis six ans, Manuel Tornare à la tête de son département et des majorités qui n'ont rien à voir avec le clivage gauche-droite.

Aujourd'hui, on compte environ 4500 bénéficiaires des prestations municipales complémentaires. Ce chiffre désigne les personnes qui en ont fait la

demande, mais nous savons tous – et vous mieux que quiconque, puisque vous avez déposé des motions et voté un règlement dans ce sens – que le cercle des bénéficiaires potentiels est beaucoup plus large, au moins deux fois plus!

Le débat que nous menons aujourd'hui concerne donc les 10 000 personnes les plus vulnérables de notre société, qui vivent avec des montants annuels ne dépassant pas 25 000 francs. Voilà qui nous défendons, dans ce dossier! Je le disais, il y a deux visions politiques: celle de la Ville, qui consiste à ne pas opposer les populations en matière sociale et à verser une aide régulière aux personnes qui en ont besoin, et celle de l'Etat, qui nous dénie le droit de la verser en ne nous autorisant qu'à octroyer des aides ponctuelles ou à trouver d'autres systèmes.

Nous nous sommes donc mis autour de la table pour négocier. Manuel Tornare a discuté avec différents magistrats cantonaux qui représentent des partis et même des bords politiques différents. Où ont abouti ses efforts? Nulle part! Quelle solution ont proposée les différents protagonistes étatiques? Aucune! La motion M-968 demande au Conseil administratif de prendre langue avec le Conseil d'Etat pour trouver des solutions de remplacement aux prestations municipales complémentaires... Mais à quoi pensent ses auteurs? MM. Tornare, Longchamp, Unger et M^{me} Künzler – ainsi que M. Cramer, en son temps – sont-ils à ce point bêtes qu'ils ne parviennent pas à trouver un consensus, malgré toutes leurs compétences, leur intelligence, leur savoir-faire et leur habileté politique?

Le litige de fond porte sur le fait que c'est la Ville qui souhaite verser les prestations municipales complémentaires aux personnes qui en ont besoin, alors que l'Etat refuse. Ce gué-là, il n'a jamais été possible de le traverser et il n'y a pas de pont! Vous en avez peut-être eu écho: pas plus tard qu'il y a quelques jours, M. Tornare et moi-même avons rencontré M. Muller, président du Conseil d'Etat, ainsi que M^{me} Künzler, chargée de la surveillance des communes, pour essayer de trouver une solution. Je ne dis pas que celle-ci n'existe pas, mais qu'il y a un clivage politique infranchissable entre ceux qui veulent et ceux qui ne veulent pas octroyer les prestations complémentaires. Il faut quand même en prendre acte!

La position du Conseil administratif ne consiste pas à déclarer la guerre au Conseil d'Etat. Cette guerre-là ne nous intéresse pas – pas plus que le Conseil d'Etat, d'ailleurs, je crois pouvoir le dire. Nous avons assez d'objets à discuter et de projets politiques à porter ensemble pour Genève sans nous livrer à ce jeu-là.

Simplement, le retrait du recours du Conseil administratif – et cela a été stipulé par le Conseil d'Etat – implique forcément l'abrogation du règlement qui confère aujourd'hui au Conseil administratif la capacité de verser les prestations municipales complémentaires. A ce stade, il ne s'agit pas du règlement du Conseil municipal dont il est question dans le projet d'arrêté PA-104 et qui n'a pas été validé par le Conseil d'Etat, mais du règlement du Conseil administratif – le seul qui fasse foi en matière de subventions municipales complémentaires.

C'est là que nous entrons dans le domaine juridique et que nous nous éloignons complètement du problème de fond pour ne considérer que les questions de forme. Il ne s'agit pas de savoir qui perdra la face, Monsieur Wisard, je vous saurais gré d'être attentif à ce que je suis en train de dire! Le Conseil administratif peut faire des renoncements, il peut se tromper et changer d'avis. Selon l'adage populaire, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis! L'enjeu, pour le Conseil administratif, n'est pas de perdre ou non la face, mais de pouvoir continuer à verser les prestations municipales complémentaires.

La seule manière que nous ayons trouvée pour y parvenir, à ce stade, c'est de maintenir le seul règlement qui fasse foi en la matière, à savoir celui du Conseil administratif. On pourrait aussi se dire que l'on retire le recours tout en continuant à verser ces prestations sur la base d'un règlement abrogé de fait, ce qui reviendrait à entrer dans l'illégalité. En tant que maire de la Ville de Genève et représentante de ses institutions, je ne pense pas qu'il faille, à ce stade, mettre la municipalité et son exécutif dans l'illégalité en passant outre à toutes les recommandations émises par le Conseil d'Etat oralement ou par écrit.

Par conséquent, la seule position qui nous semble adéquate consiste à maintenir notre recours, en affirmant que nous voulons verser les prestations municipales complémentaires car nous pensons qu'il est juste de mener cette politique sociale et d'aider, au XXI^e siècle, des personnes qui ne vivent qu'avec 25 000 francs par an. Si nous retirons notre recours, prenez-le par le bout qu'il vous plaira, Mesdames et Messieurs, nous sommes cuits! Pardonnez-moi de le dire aussi trivialement, mais ce sera la fin des prestations municipales complémentaires.

A chacun de prendre ses responsabilités en la matière. Le Conseil administratif n'endossera certainement pas celle de causer la disparition de ces prestations – et je n'aimerais pas que la majorité du Conseil municipal le fasse mais, après tout, chacun ici est adulte et doit assumer ses positions politiques! (*Applaudissements.*)

M. Jacques Baud (HP). Je suis effaré de ce que j'entends sur les prestations municipales complémentaires, depuis quelques mois! C'est ahurissant! On nous rebat les oreilles avec le droit supérieur... Mais le droit supérieur, c'est le peuple souverain! Ce n'est ni les tribunaux, ni l'Etat, ni les communes, ni nous autres élus! C'est le peuple! Or, notre devoir supérieur à tous consiste à nourrir et à aider ceux qui ont faim, quelles que soient les circonstances. Honte à cet Etat qui fait de la politique politicienne sur le dos des plus démunis! L'Etat de Genève! La ville de la Croix-Rouge! Mais où allons-nous?

Un pour tous, tous pour un! (*Rires.*) Ce n'est pas drôle! Il n'y a pas de quoi rire! Il y a des gens qui souffrent! Je le répète: un pour tous, tous pour un! Cela implique que l'on ne laisse tomber personne. Voilà ce qui a fait la force de notre

pays! L'Etat, les communes et les individus ont le devoir d'aider ceux qui sont dans le besoin. Il est là, le devoir supérieur! Il est à la base de notre Constitution et de notre démocratie directe. Faisons ce que nous avons à faire et aidons les plus pauvres d'entre nous sans chicanerie aucune! Voilà notre devoir suprême! Tout le reste n'est que manipulations politiciennes! J'ai dit! (*Applaudissements.*)

M^{me} Maria Casares (AGT). Mon propos suivra celui de la maire, tout à l'heure, qui a brossé l'historique des prestations municipales complémentaires et a décrit les rapports de force à ce propos. J'aimerais quant à moi souligner l'action des masses populaires genevoises par l'intermédiaire de l'Avivo, l'Association de défense et de détente de tous les retraité(e)s et des futur(e)s retraité(e)s. Plusieurs manifestations ont eu lieu, et mon collègue Zaugg me souffle à l'oreille qu'une initiative a été lancée. Ces personnes ont donc engagé plusieurs démarches auprès du Conseil administratif et du Conseil municipal pour rappeler leurs besoins et exprimer la volonté d'une grande majorité de la population de maintenir les prestations municipales complémentaires.

Je souligne également que mon groupe A gauche toute! a été le fer de lance de ce combat, et que chacun de ses membres a travaillé à sa manière pour le maintien des prestations municipales complémentaires. Voilà pour compléter vos propos, Madame la maire, et rappeler que de nombreuses forces s'affrontent dans ce dossier.

En ce qui concerne la motion M-968 présentée par MM. Brandt et Fiumelli, notre groupe est partagé. Nous avons quelques réticences au sujet de sa première invite et, en ce moment, nous n'avons pas encore décidé si nous demanderions au Conseil administratif de retirer son recours; nous prendrons un peu de temps pour y réfléchir. En revanche, il est exclu que nous votions la deuxième invite qui demande au Conseil administratif de prendre langue avec le Conseil d'Etat, car cela a déjà été fait – sans résultat.

Je le rappelle, le magistrat Tornare a déjà fait des propositions détaillées à M. Longchamp pour trouver une alternative aux prestations municipales complémentaires. Soucieux d'agir de manière transparente, il nous les avait d'ailleurs présentées à la commission de la cohésion sociale, en son temps. Nous étions très contents de ses propositions, et nous lui avons demandé d'en parler avec le Conseil d'Etat – en particulier avec M. Longchamp. Or, celui-ci lui a répondu très clairement que leur application n'était pas possible et qu'il les refusait catégoriquement! Il a même ajouté que le Conseil d'Etat invaliderait ces mesures, si le Conseil administratif les adoptait.

Enfin, je rappelle que, si le Conseil administratif a déposé un recours contre la remarque du Conseil d'Etat sur le budget municipal 2011, c'est parce que ledit

Conseil d'Etat met ouvertement en danger les prestations municipales complémentaires. Le rapport de force entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat existe donc bel et bien depuis quatre ans et, à mon avis, il continuera!

M. Pascal Holenweg (S). J'ai tout d'abord quelques rappels purement factuels à faire, notamment en ce qui concerne la décision du Conseil d'Etat. Nous avons tous reçu le document y afférent, je me contente donc d'en résumer la teneur: le Conseil d'Etat commence par nous signifier que le versement par la Ville des prestations municipales complémentaires aux prestations cantonales est tout à fait illégal, puis il continue – ce qui est absolument contradictoire – en disant que notre municipalité peut continuer à appliquer cette pratique illégale!

Ce que sous-entend ce paradoxe, politiquement parlant, c'est évidemment que l'on ne peut pas empêcher la Ville de Genève de verser 185 francs par mois à des gens qui en ont besoin pour ne pas tomber en dessous du seuil de pauvreté. La suppression de cette aide était politiquement indéfendable, le Conseil d'Etat l'a bien compris. Il a donc commencé par nous dire que les maintenir était illégal, mais que nous pouvions continuer à les octroyer parce qu'il ne pouvait pas nous en empêcher!

Ensuite, il a précisé que seuls les bénéficiaires actuels de ces prestations pourraient continuer à les recevoir – ce qui suppose l'existence d'un règlement y afférent – mais pas les nouveaux prestataires potentiels. Cela induit une inégalité de traitement tout à fait inacceptable, raison pour laquelle les socialistes et la majorité du Conseil municipal ont décidé de maintenir le versement des prestations municipales complémentaires à toutes les personnes qui en ont besoin – et pas seulement à celles qui les reçoivent déjà.

Enfin, le Conseil d'Etat invite le Conseil municipal à abroger le règlement relatif aux aides financières du Service social. Or, comme il a été rappelé tout à l'heure, l'abrogation de ce règlement empêche toute personne qui se verrait refuser ces aides de faire recours contre une telle décision. En effet, on ne peut faire recours que contre une décision fondée sur un règlement! S'il n'y a plus de règlement, aucun règlement n'est violé et aucun recours n'est possible! Il est évident que le Conseil d'Etat tente ici d'empêcher la Ville d'assumer sa décision de continuer à aider les personnes âgées et les rentiers de l'AI les plus précarisés.

Je passe maintenant à la position de la Cour de justice, qui s'est contentée de constater l'effet suspensif *ex lege* du recours déposé par la Ville. Elle n'a pas du tout précisé que cet effet suspensif devait s'appliquer à la totalité du budget municipal 2011! C'est le Conseil d'Etat qui en a décidé ainsi, alors qu'il aurait parfaitement pu appliquer cette mesure uniquement à la ligne budgétaire qu'il contestait. Il a pris cette décision pour des raisons politiques, et non pas du tout

juridiques. Il aurait parfaitement pu laisser la Ville continuer à fonctionner sur la base du budget 2011 voté en décembre 2010 par le Conseil municipal et validé par le Canton lui-même – à une réserve près.

J'insiste une fois encore: le Conseil d'Etat a délibérément décidé de suspendre la totalité du budget municipal 2011, alors qu'il aurait pu ne suspendre que la ligne contestée! C'est un choix politique, nous devons en tenir compte.

Quant à la motion M-968, qu'elle soit acceptée ou pas, elle n'entraîne nullement la nécessité du recours aux douzièmes provisionnels. Quelle que soit l'issue du vote auquel nous procéderons tout à l'heure, cette motion n'oblige nullement le Conseil administratif à retirer son recours! En ce qui nous concerne, nous espérons vivement que, quoi qu'il en soit, il le maintiendra. Ce n'est pas parce que les girouettes tournent avec le vent que les personnes que nous avons élues pour défendre une politique précise doivent s'abstenir de la défendre!

Je passe maintenant au problème de fond. Il y a quelques années, une répartition technocratique des rôles a été négociée entre les communes genevoises et le Canton; théoriquement, elle est basée sur le principe suivant: le Canton se charge des aides individuelles, et les communes des aides collectives. Cette répartition est bien jolie, mais elle ne fonctionne que si chacun fait son travail, c'est-à-dire si le Canton accorde aux personnes des aides suffisantes pour leur permettre de n'avoir pas besoin de recevoir des aides municipales supplémentaires!

Or, il se trouve que 4500 personnes, sur le territoire de la seule ville de Genève – qui représente moins de la moitié de la population du canton – reçoivent des aides municipales complémentaires, car elles en ont besoin pour ne pas tomber en dessous du seuil de pauvreté. Telle est la raison pour laquelle la majorité du Conseil municipal et du Conseil administratif a décidé non seulement d'accorder des aides municipales complémentaires, mais aussi de les maintenir, quelles que soient les réticences du Canton.

Ces dernières ne sont pas de nature juridique, pas plus qu'elles n'émanent d'une analyse des difficultés d'application des lois. Elles sont dues au fait que la Ville de Genève, en accordant une aide à 4500 personnes pour leur éviter de tomber en dessous du seuil de pauvreté, constate l'insuffisance de la politique sociale du Canton. Pour la majorité municipale de gauche que nous représentons encore jusqu'au début de la prochaine législature, il y a des choses plus intéressantes à faire que de boucher les trous de la politique sociale cantonale! Nous n'avons pas à assumer le travail du Canton à sa place!

Nous déplorons le fait que la Ville soit quasiment la seule des 45 communes genevoises à accorder une aide complémentaire à ses résidents les plus démunis. En effet, 43 communes au moins ne font pas cet effort! Je le répète, nous avons des combats plus intéressants à mener que de jouer les bouche-trous de la poli-

tique sociale du Canton. Si nous le faisons, c'est bien parce que lui ne fait pas son travail et que la plupart des communes s'y refusent également. Si la majorité du Conseil municipal et du Conseil administratif a décidé de maintenir les prestations municipales complémentaires, et si l'exécutif a déposé un recours pour que cette décision soit confirmée, c'est bien parce que le Canton et la majorité des autres communes ne font pas leur travail!

Certains nous accusent d'introduire ainsi une inégalité de traitement entre les habitants des différentes communes du Canton. Il y aurait des habitants pauvres qui ont la chance d'habiter en Ville de Genève, dans une commune d'accord de les aider, et ceux des autres communes, où ils ont la malchance de ne pas recevoir de prestations municipales. Il est vrai que c'est injuste, au même titre que l'inégalité entre cantons en matière de droit de vote des femmes qui a subsisté jusque dans les années 1970. Mais, à ce moment-là, on n'a pas décidé de supprimer le droit de vote des femmes dans le canton de Genève et dans le canton de Vaud, sous prétexte qu'elles ne pouvaient pas se présenter aux urnes en Appenzell et dans les Grisons! On a instauré le droit de vote des femmes partout!

De la même manière, nous militons pour que les aides accordées par la Ville de Genève à ses résidents les plus pauvres soient reprises par les autres communes, afin qu'elles fassent toutes – et non pas seulement celles de gauche – leur travail social.

On a accusé le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève de faire preuve d'obstination à l'égard du Conseil d'Etat. Mais qui est obstiné, dans cette affaire? C'est bien le Canton! La droite municipale et le Conseil d'Etat nous reprochent notre arrogance et notre obstination, mais ce sont eux qui en font preuve!

Le Conseil d'Etat a d'abord fait invalider, pour des raisons formelles, une initiative de l'Avivo qui donnait à la municipalité le droit d'aider ses habitantes et ses habitants les plus nécessiteux. Ensuite, à moult reprises, il a menacé de prendre les bénéficiaires des prestations municipales en otage et de leur déduire ces montants des aides cantonales. En décembre dernier, avant le vote du budget, il nous a menacés de l'invalider si nous maintenions les aides municipales! Après le vote, où nous avons eu l'outrecuidance de ne pas suivre les oukases du Canton, il a validé le budget avec une remarque déniait à la Ville le droit de verser des allocations complémentaires à de nouveaux bénéficiaires.

Enfin, il a pris la totalité du budget en otage, en interprétant à sa façon une décision de justice qui lui permettait de ne suspendre qu'une ligne budgétaire, alors qu'il a préféré suspendre la totalité dudit budget pour des raisons politiques et pour montrer que c'est lui qui a les plus grosses! Qualifier l'attitude du Conseil d'Etat d'obstinée, c'est un euphémisme! En fait, il présente tous les symptômes

d'un trouble obsessionnel compulsif! Il y a des gens qui passent leur temps à se laver les mains, et nous avons un Conseil d'Etat qui passe son temps à se demander ce qu'il va bien pouvoir faire pour emmerder la Ville! On s'amuse comme on peut...

Quant à nous, nous nous permettons de demander au Conseil d'Etat et à la majorité parlementaire cantonale de faire leur travail, au lieu de nous empêcher de faire le nôtre, et de mener une politique sociale nous permettant de faire autre chose que de boucher les trous de la leur!

Je conclurai en parlant de la décision du Conseil administratif de ne pas retirer son recours. D'abord, j'espère bien que le Conseil administratif fera ce qu'il a parfaitement le droit de faire, c'est-à-dire s'asseoir sur une éventuelle acceptation de la motion M-968 déposée par l'Entente et amendée par A gauche toute!

Dans le cadre d'une plateforme commune, les socialistes et l'Alternative ont invité il y a un mois les citoyennes et les citoyens de notre ville à réélire un Conseil administratif de gauche pour qu'il mène une politique de gauche. Les citoyennes et les citoyens ont réélu un Conseil administratif de gauche, pour qu'il mène une politique de gauche! Pas pour qu'il fasse ce qu'un Conseil d'Etat de droite voudrait qu'il fasse, ni pour qu'il s'interdise de faire ce qu'un Conseil d'Etat de droite prétend lui interdire de faire!

En décidant ce matin de maintenir son recours, le Conseil administratif nous montre qu'il est resté majoritairement à gauche. Au nom du groupe socialiste, je tiens à l'en féliciter! Nous n'avons pas élu un Conseil administratif de gauche pour qu'il passe à droite comme une girouette suit le vent, en fonction des intentions, des fantasmes et des envies d'emmerder du Conseil d'Etat! (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je ne sais pas de quel trouble sont atteints le Conseil municipal, le Conseil administratif, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil mais, en tout cas, il est certain que dysfonctionnement il y a! Qui ne fait pas son travail? C'est bien la question que je pose aujourd'hui!

Si j'ai signé la motion M-968 qui demande au Conseil administratif de retirer son recours, c'est parce que celui-ci est clairement en train de nous faire perdre du temps et de l'argent. Tous autant que nous sommes – et surtout la majorité Alterna-

tive du Conseil municipal – nous faisons preuve dans cette affaire du plus extrême manque de cohérence, d'imagination, d'initiative, de compétence et d'efficacité!

M. Holenweg a rappelé à juste titre que, il y a un certain nombre de mois – et même davantage – son magistrat M. Manuel Tornare avait négocié un accord avec le Canton pour répartir les compétences; dans ce cadre, les aides personnalisées ont été attribuées au Canton, et les aides collectives aux communes. Jusque-là, tout allait bien, tout le monde était heureux! Enfin, nous pouvions espérer une clarification de nos compétences respectives dans un esprit de coopération et de collaboration!

Mais faut-il, parce que les compétences ont été réparties comme je viens de le dire, que la Ville outre passe les siennes sous prétexte que le Canton ne fait pas ce qu'elle voudrait qu'il fasse comme elle voudrait qu'il le fasse? Cela signifie-t-il que le Canton ne fait rien? Pas du tout!

J'en veux pour preuve les problèmes que rencontre actuellement la Ville pour venir en aide aux aînés. Le 24 novembre 2010, nous avons déposé la motion M-956 – elle figure au point 122 de notre ordre du jour... – dont l'objectif est de traiter la question de fond concernant le mal-être et le malaise évidents vécus par certains de nos concitoyens âgés. La ville, c'est l'anonymat! En ville, une fois qu'on a quitté le monde du travail, on se retrouve seul, les enfants sont partis et on n'a pas forcément eu le temps de créer des liens avec ses voisins... (*Brouhaha.*)

La présidente. Excusez-moi un instant, Madame la conseillère municipale, mais vous n'avez pas l'attention que vous méritez. Je demande aux représentants d'A gauche toute! qui bavardent d'aller poursuivre leur caucus dehors. Poursuivez, Madame Kraft-Babel!

M^{me} Florence Kraft-Babel. Merci, Madame la présidente. Apparemment, le problème bien réel des aînés dans les villes n'intéresse pas énormément la majorité de cette assemblée... Si elle en était aussi soucieuse qu'elle le prétend, comment se fait-il que la motion M-956 se retrouve seulement au point 122 de notre ordre du jour, alors qu'elle demande de prévoir des lieux de vie pour nos aînés et de résoudre des problèmes plus généraux qui affectent la vie des personnes âgées en ville? Voilà les questions auxquelles nous devrions nous appliquer à répondre! Comment se fait-il que la majorité Alternative n'ait pas fait passer directement cette motion à l'étude au sein de la commission de la cohésion sociale? Si tel avait été le cas, le rapport aurait déjà été rendu, nous aurions résolu le problème de fond et il serait inutile aujourd'hui de passer autant de temps à nous disputer sur la forme!

Bien évidemment, derrière la forme, il y a le fond... C'est bien d'un débat politique qu'il s'agit! Mais qu'apporte-t-il à nos aînés? Les reconforte-t-il? Seront-ils plus heureux grâce au temps que nous perdons maintenant à parler d'eux? Se sentiront-ils plus entourés, plus aimés et mieux compris par les conseillers municipaux de la Ville de Genève? Certainement pas!

Il convient à présent de traiter en urgence la problématique du bien-être de nos aînés en ville. Pour ce faire, point n'est besoin de réaliser des exploits extraordinaires, il suffit de débattre au bon moment des bonnes motions – en l'occurrence, de faire remonter dans notre ordre du jour la motion M-956 que tous les partis ont signée, ce qui signifie que son sujet nous concerne tous. Elle pourrait être rapidement étudiée et renvoyée au Conseil administratif, afin que ce dernier fasse preuve d'imagination, de créativité et d'écoute véritable à l'égard des aînés, au lieu de se décharger la conscience en leur versant des sommes qui, même s'ils en ont certes besoin, ne constituent pas des mesures suffisantes.

De ce fait, nous éviterions de paralyser les travaux du Conseil municipal en prenant en otage un budget de 1,2 milliard de francs et moult prestations culturelles et sociales. Telle est la raison pour laquelle, en ce qui me concerne, j'insiste sur le fait que nous devons maintenant avoir la sagesse de passer au débat de fond, tandis que les questions de forme seront négociées en bonne intelligence entre la Ville et le Canton dans les services concernés. Cela nous permettra d'aider rapidement les personnes les plus démunies, au lieu de poireauter avec les douzièmes provisionnels en attendant qu'une nouvelle mouture du budget municipal 2011 soit votée – Dieu sait quand, et Dieu sait lequel!

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

M. Simon Brandt (R). En préambule, Madame la présidente, je vous prie de transmettre à M. Holenweg que, pour un débat superfétatoire et inutile, il a bien des choses à dire! Qu'est-ce que cela doit être quand le débat est utile! Je plaisante, car j'estime que celui que nous menons en ce moment est éminemment utile.

J'aimerais rassurer l'Alternative: si Nicolas Sarkozy pensait depuis longtemps, tous les matins en se rasant, à devenir président de la République, pour notre part, nous ne pensons pas tous les matins en nous rasant à supprimer les aides octroyées aux personnes âgées – bien au contraire!

La teneur du débat de ce soir montre bien qu'il faut suivre une troisième voie, dont je me propose maintenant d'expliquer en quoi elle consiste. On peut considérer que les prestations municipales complémentaires sont de toute façon sus-

pendues, que nous le voulions ou non, et qu'il nous faut donc chercher d'autres possibilités d'aider les personnes qui en ont besoin. L'arrêté du Conseil d'Etat nous donne des pistes dans ce sens. Selon ce document, il n'a aucune objection à ce que la Ville de Genève utilise une partie de la ligne budgétaire contestée à d'autres fins d'aide sociale, par exemple en faveur des personnes âgées ou handicapées victimes des effets de seuil induits par la législation fédérale.

J'aimerais également vous rafraîchir la mémoire sur un point bien précis, Mesdames et Messieurs. Lors du premier débat budgétaire de la législature en cours, à savoir le budget 2008 – je présidais la commission sociale et de la jeunesse d'alors – la problématique principale était justement ces mêmes prestations municipales complémentaires. Pendant près de six semaines, l'Alternative – ou, du moins, sa composante socialiste et Verte – avait admis en commission et en séance plénière que l'on ne pouvait pas sauver ces prestations, qu'il fallait donc trouver d'autres solutions.

En décembre 2007, lors du vote du budget 2008, le Conseil municipal a voté à une écrasante majorité – je crois même à l'unanimité – la motion M-682 amendée demandant la création d'un fonds de 5 millions de francs pour remplacer les aides municipales complémentaires devenues illégales. C'est exactement la même latitude que nous donne aujourd'hui le Conseil d'Etat! Revenons à ce qui s'est passé à l'époque: l'Alternative a ensuite changé d'avis, sous la pression d'A gauche toute! qui avait réussi un très joli coup en affirmant qu'elle ne voterait pas le budget si ces aides n'étaient pas maintenues telles quelles.

Et cela fait cinq ans que, chaque année, nous continuons à les maintenir – à tort ou à raison, c'est l'objet d'un débat de fond qui n'est pas mon propos ici – sans réfléchir à une solution pour les remplacer. A la rigueur, je pourrais comprendre l'argument consistant à dire que les tribunaux jugeront. Mais si, dans six mois, leur verdict est que le maintien des prestations municipales complémentaires est totalement illégal, que ferons-nous? La gauche sera-t-elle prête à aller expliquer aux prestataires qu'elle est désolée d'avoir mené un combat d'arrière-garde à cause duquel elle n'a plus rien à leur proposer? Ce jour-là, ces personnes n'auront plus que leurs yeux pour pleurer!

Si j'étais machiavélique et démagogique, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, je vous dirais: «Allez-y!» Mais les conséquences de cette attitude toucheraient des personnes fragilisées dont la plupart vivent dans la précarité. Nous n'avons pas le droit de leur faire cela! Nous ne pouvons pas les prendre en otages dans un débat politique qui oppose la Ville au Canton.

Je le répète une fois encore, nous ne sommes pas opposés à l'octroi même de prestations complémentaires par la Ville de Genève, notre réaction vient du fait que ces dernières sont apparemment illégales du point de vue du Conseil d'Etat.

Que nous le voulions ou non, c'est ainsi! Mesdames et Messieurs, vous savez bien que j'aimerais une nouvelle patinoire à Genève, mais ce n'est pas en clamant «je veux, je veux» que je l'obtiendrai! Il en va de même pour les prestations municipales complémentaires: ce n'est pas en disant «je veux, je veux» continuer à les octroyer que leur illégalité se transformera du jour au lendemain en légalité.

Ce débat-là, bien qu'ayant une portée politique, est fondamentalement d'ordre juridique. Cessons ce combat d'arrière-garde, et que le Conseil administratif nous propose d'autres possibilités, comme M. Tornare l'avait fait à l'époque devant la commission sociale et de la jeunesse! Le Conseil d'Etat nous a donné la marge de manœuvre nécessaire pour cela. Refuser d'en tenir compte parce que certains magistrats – ici présents ou pas – refusent de perdre la face, c'est inadmissible! Au prix de leur fierté, ils prennent en otage cette même population fragilisée que la gauche veut défendre! Pour notre part, nous nous y refusons!

Le Conseil administratif doit imaginer d'autres possibilités d'aider les personnes âgées – mais également les familles monoparentales et les *working poors* – dans le respect de la loi. Nous les étudierons volontiers pour voir comment les soutenir, mais il faut maintenant cesser ce combat d'arrière-garde contre le Conseil d'Etat qui consiste à croire que tout se passera comme nous l'avons décidé. Dans cette affaire, il y a superposition des pouvoirs, et la Ville ne peut pas contrer la volonté du Conseil d'Etat – surtout quand cela risque d'avoir des conséquences sur la situation de personnes âgées fragilisées qui seraient ainsi prises en otages.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons reçu deux nouveaux amendements à la motion M-968. Je vous en donne lecture. Le premier émane de M. Pascal Holenweg et il est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Dans la première invite de la motion, remplacer les termes «retirer, avec effet immédiat, le recours déposé...» par «*maintenir* le recours déposé...».

Le second amendement émane d'A gauche toute! et vise à ajouter la nouvelle invite suivante:

Projet d'amendement

« – verser les prestations municipales complémentaires aux anciens et nouveaux ayants droit selon sa décision du 14 décembre 2010.»

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je souhaite revenir brièvement sur les explications de M^{me} Salerno tout à l'heure. Madame la maire, vous affirmez que l'Etat dit tout simplement non aux prestations complémentaires. En réalité, vous savez bien que ce n'est pas aussi simple, puisque l'Etat ne dit pas «non», mais «pas comme cela». Pourquoi? Parce que non seulement les prestations municipales complémentaires sont illégales, on l'a dit, mais surtout – et c'est là le principal – parce qu'elles sont inefficaces et injustes.

Comme l'a appelé M. Simon Brandt, elles augmentent les effets de seuil et, par là même, les inégalités. En effet, en attribuant des aides à des personnes qui touchent déjà des prestations fédérales et cantonales, on pénalise doublement celles qui sont juste au-dessus de la limite des 25 000 francs annuels que vous évoquiez, Madame Salerno. Ce sont parfois des personnes âgées, mais aussi des *working poors*.

Ce soir, il faut arrêter d'opposer l'école des gentils à celle des sans-cœur. Il s'agit tout simplement de garantir l'efficacité de la politique sociale! Quelle politique sociale ambitionnons-nous? Voulons-nous qu'elle soit juste et efficace, ou qu'elle augmente les inégalités? Je crois que la réponse n'est pas difficile: il serait bien plus efficace d'aider de manière ponctuelle et ciblée les personnes qui sont juste en dessus de cet effet de seuil, que d'attribuer trois fois des prestations aux mêmes personnes. Il s'agit tout simplement de mieux utiliser ces 10 millions de francs – si la Ville veut les utiliser!

Telle est la position et la solution que préconise depuis de nombreuses années le Conseil d'Etat; elle relève du simple bon sens! Mais la Ville ne veut rien entendre, ce qui la conduit aujourd'hui, par son comportement insensé, à bloquer son propre budget.

Quant à l'amendement déposé par M. Holenweg, on comprendra que je ne m'y étende pas, car il est aussi inutile que ridicule pour un dossier qui mérite un peu plus de considération que ce genre de petit jeu!

M. Robert Pattaroni (DC). Il y a plusieurs failles dans le raisonnement de M. Holenweg. Entre autres, il se croit obligé de fonder toute son argumentation sur le fait que le Conseil d'Etat accepte le versement des aides municipales aux anciens prestataires, mais pas aux nouveaux. Mais comme l'a très justement relevé M^{me} Chappuis, le Canton assortit sa position de plusieurs indications pour trouver d'autres solutions. Il est donc faux de prétendre que le Conseil d'Etat impose au Conseil administratif de ne plus aller de l'avant avec les prestations. Les textes disent le contraire! Monsieur Holenweg, c'est tout de même embêtant de faire un développement dialectique comme le vôtre en oubliant de se référer aux textes!

Hier soir, alors que nous discussions de nos jetons de présence, le débat a pour ainsi dire dégénéré. La présidente a décidé à juste titre de suspendre la séance, les chefs de groupe et le bureau du Conseil municipal ont sifflé la fin de la récréation par la clôture du débat! Nous avons donc passé au vote dès la réouverture de la séance. Autrement dit, on s'est rendu compte que la discussion dégénérerait et ne servait à rien, raison pour laquelle il valait mieux voter tout de suite. Nous en sommes au même point ce soir, Madame la présidente!

Le match de ping-pong d'hier a pris de l'ampleur et est devenu aujourd'hui un match de tennis entre les instances politiques cantonales et municipales! Le Conseil d'Etat a dû reculer, dans cette affaire, puisqu'il a admis que les prestations déjà versées devaient continuer à l'être. Cependant, il a décrété le budget de la Ville pour l'année 2011 non valable, et cela ne se discute pas, n'en déplaise à certains qui pensent le contraire!

Et voilà maintenant que le Conseil administratif fait de la surenchère! Je comprends très bien qu'il ait voulu interpréter la signification de la remarque du Conseil d'Etat sur le budget de la Ville, mais il y avait plusieurs moyens de le faire! Il a choisi une interprétation qui aboutit à l'anéantissement de la totalité de notre budget de plus de 1 milliard de francs, qui comporte toute une série de projets, de nouvelles prestations et activités!

Si les douzièmes provisionnels sont votés à la place, que se passera-t-il? Nous ne le savons pas! Si tout le monde se met à faire recours – y compris le futur nouveau parti du Conseil municipal, qui voudra sans doute s'amuser à compliquer la bagarre – il n'y aura plus de limites! Le Conseil administratif, qu'il soit majoritairement de gauche ou pas, doit être une référence en matière d'intelligence et de responsabilité avant tout! Or, aujourd'hui, il est intelligent et responsable d'arrêter le match.

Avec la motion M-968, nous proposons une solution. Elle pourra, si nous le voulons, servir de base pour toutes sortes de digressions d'ordre juridique et pour trouver des moyens différents d'aider ceux qui en ont besoin. Faut-il rappeler que, il y a quatre ans, M. Tornare, magistrat intelligent – je le dis et le répète volontiers – avait réfléchi à l'élaboration d'autres aides sociales que les prestations municipales complémentaires? Malheureusement, la discussion qu'il a menée à ce sujet avec plusieurs partis n'a pas abouti. Je pense que ce n'est pas de sa faute, probablement le Conseil administratif lui a-t-il opposé des objections. Quoi qu'il en soit, je souligne que ce magistrat socialiste avait considéré qu'il fallait avant tout faire des propositions.

A présent, il est temps de passer au vote. Il est temps que ceux qui sont raisonnables, dans cette enceinte, pensent à l'essentiel – c'est-à-dire à faire en sorte que nous ayons un budget! Quant au remplacement des prestations municipales

complémentaires par un autre type d'aide, il faut chercher des solutions envisageables – par exemple, comme l'a signalé M. Brandt, les prestataires peuvent eux-mêmes faire recours en cas de non-attribution des subsides demandés. En outre, le Conseil administratif peut très bien demander un avis de droit!

Ou encore, en admettant que la gauche s'en soucie véritablement, elle pourrait déposer une initiative cantonale pour que toutes les personnes en situation de pauvreté dans le canton reçoivent ces prestations voulues par quasiment tous nos partis. C'est une formule démocratique à portée de main, et l'Alternative ne l'a pas exploitée. Pourquoi? Je n'en sais rien! Mais je pense que, si elle se préoccupait réellement d'être efficace, elle aurait dû agir ainsi. J'espère que d'autres partis y penseront très prochainement, afin de régler définitivement le problème!

La présidente. Vous avez été entendu, Monsieur Pattaroni, puisque nous avons reçu une motion d'ordre de M. Alexandre Wisard demandant la clôture du débat et le vote immédiat.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 47 non contre 23 oui (1 abstention).

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous signale que nous irons jusqu'au bout du traitement de ce point avant de clore la séance, et que vous serez peut-être privés de votre pause dînatoire...

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je n'étais pas présent hier soir et je ne l'ai pas regretté... Je suis là ce soir, et je réserve encore mon opinion concernant la motion M-968! Mais ce que je peux d'ores et déjà vous dire, c'est que ce débat est indécemment à mes yeux. En effet, nous sommes en train de tergiverser au sujet d'un montant de 8,1 millions de francs sur un budget total de plus de 1 milliard de francs, c'est-à-dire que la somme concernée équivaut à peu près à huit millièmes de l'assiette fiscale de notre Ville! Cet argent est dépensé pour aider des personnes gravement en difficulté, on l'a dit: des invalides, des personnes âgées...

Nous avons dit et répété que nous ne voulions pas opposer les différents types d'aide. Dans une société comme la nôtre, avec les moyens qui sont les nôtres et alors que nous savons si bien flanquer l'argent par les fenêtres comme nous le faisons à longueur de temps, il est indécemment de consacrer autant de temps – que ce soit au parlement cantonal ou au Conseil municipal – à un débat de ce genre. J'ai honte vis-à-vis de nos électeurs et de nos électrices!

Cela dit, je reviens un peu en arrière. La décision du Conseil d'Etat de ne pas entériner le budget 2011 de la Ville de Genève a été prise trois semaines avant les élections. S'il avait été courageux dans la politique qui est la sienne depuis six ans, laquelle consiste à nous empêcher d'octroyer à ceux qui les sollicitent et en ont besoin les aides légères – mais ô combien importantes! – que représentent les prestations municipales complémentaires, il aurait pu prendre sur lui de supprimer la ligne budgétaire y afférente! Voilà qui aurait été un acte politique courageux! Mais vous imaginez bien, Mesdames et Messieurs, que la majorité politique du Canton ne voulait pas prendre une décision aussi délicate trois semaines avant les élections communales! A en juger par les résultats sortis des urnes, je peux le comprendre... surtout en ce qui concerne la déconfiture de l'Entente, largement représentée au sein de ce même Conseil d'Etat.

Voilà donc ce que le Conseil d'Etat aurait pu faire, et qu'il n'a pas fait. Au lieu de prendre cette sage décision, il a émis une réserve fort curieuse sur le budget municipal 2011. En effet, il se réfère à une loi puis, dans le même paragraphe – pour ne pas dire dans la même phrase – il accorde au Conseil administratif la possibilité d'y déroger! Quel est ce pouvoir démocratique qui peut en même temps établir la loi et y déroger? A mon sens, nous entrons là dans un autre système politique qui n'a plus rien de démocratique!

Mais il y a pire! Le paragraphe suivant du même arrêt du Conseil d'Etat nous dit que la Ville peut continuer à verser des prestations aux gens qui les recevaient déjà, mais qu'il est exclu d'en octroyer à de nouveaux prestataires qui en feraient la demande. Je rappelle les propos tenus tout à l'heure par M^{me} la maire: actuellement, il y a au moins autant de personnes qui pourraient solliciter les prestations municipales complémentaires que de personnes qui les reçoivent déjà. Eh bien, adopter le principe décidé par le Conseil d'Etat revient, ni plus ni moins, à appliquer une inégalité de traitement.

Voilà deux fautes graves commises par le Conseil d'Etat. Sur la base de ces éléments-là, n'importe quel pouvoir législatif ou exécutif qui fera recours auprès du Tribunal administratif obtiendra gain de cause, évidemment! Nous ne pouvons d'ailleurs que nous en féliciter, face à la maladresse et au manque de courage du Conseil d'Etat qui, pourtant, nous donne de grandes leçons à longueur de temps! Dans le cas présent, il nous met dans une situation simplement impossible, alors qu'il ne s'agit – je le répète – que de 8,1 millions de francs pour 4000 personnes dans une dèche profonde! Nous balançons par la fenêtre d'innombrables sommes d'argent pour des trucs à s'arracher les cheveux, et il faudrait refuser cette aide à ces gens-là? Ce serait d'une indécence totale! Nous ne pouvons donc que soutenir le Conseil administratif dans sa volonté de régulariser la situation pour les gens qui ont besoin des prestations municipales complémentaires. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). Je souhaite apporter deux brèves réponses à M. Pattaroni, que je remercie de ses questions. Premièrement, ce n'est pas moi qui ai inventé que le Conseil d'Etat exigeait que la Ville renonce à verser des prestations municipales complémentaires à de nouveaux bénéficiaires, c'est lui-même qui le dit explicitement! Il suffit de relire le texte de son arrêté pour s'en persuader. Je cite: «La ligne budgétaire de 10 millions de francs ne peut servir au versement de prestations complémentaires municipales venant s'ajouter aux prestations complémentaires fédérales et cantonales, dans la mesure où elles ne sont pas conformes au droit supérieur. Le Conseil d'Etat invite le Conseil administratif à ne pas verser de prestations à de nouveaux bénéficiaires. Les montants des prestations doivent être figés à leur niveau actuel. Aucun nouveau bénéficiaire ne peut être admis, à compter du 1^{er} mars 2011.» Telle est la décision du Conseil d'Etat.

J'insiste donc sur ce point: lorsque nous disons qu'il introduit une inégalité de traitement inacceptable entre anciens et nouveaux prestataires potentiels, comme vient de le rappeler M. Deshusses, nous n'inventons rien, c'est le Conseil d'Etat lui-même qui le stipule explicitement et par écrit.

Deuxièmement, M. Pattaroni évoquait la possibilité d'une initiative cantonale en faveur du maintien de ces prestations au niveau du Canton... C'est une excellente suggestion! Nous y travaillons déjà, et je remercie par avance le Parti démocrate-chrétien de se joindre au comité d'initiative...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Au nom du groupe socialiste, j'aimerais apporter une précision déjà signalée tout à l'heure par mon collègue Grégoire Carasso. Dans ce dossier, il faut tout de même rappeler que nous parlons de prestations complémentaires destinées à des personnes âgées qui en ont réellement besoin! Le nœud du problème, c'est de savoir si notre collectivité publique est d'accord de partager ses biens avec les plus faibles – et notamment avec les personnes âgées. Nous le savons, ce petit quelque chose en plus que représentent les prestations municipales complémentaires permet à nombre d'entre elles, au quotidien, de n'être pas réduites à une simple subsistance. Je pense que c'est une réalité que chacune et chacun ici peut comprendre.

Néanmoins, nous aimerions surtout insister sur l'aspect technique de la problématique. Aujourd'hui, le Conseil administratif s'appuie sur un règlement qui lui permet de verser ces prestations municipales complémentaires à certaines personnes âgées. Or, le Conseil d'Etat lui demande d'abroger ce règlement! Soyons clairs! (*Brouhaha.*) Madame la présidente, mon intervention s'adresse tout particulièrement à certains représentants du groupe A gauche toute!, et il me plairait que vous leur demandiez de faire silence, car je suis en train de répondre à leurs interrogations!

Je reviens à ce que je disais. Soyons clairs: si le règlement du Conseil administratif aujourd'hui en vigueur qui permet de verser ces prestations est abrogé, les bénéficiaires potentiels désireux de faire recours n'auront absolument plus de base légale sur laquelle se fonder, puisque ledit règlement n'existera tout simplement plus! Par conséquent, en ne soutenant pas le Conseil administratif dans son recours contre la décision du Conseil d'Etat, on provoque de fait une situation qui empêcherait d'éventuels prestataires de faire valoir leurs droits. Sur ce plan, il me semble que nous n'avons pas, au Conseil municipal, à adopter une position qui entrave la liberté des autres dans une démarche de ce type.

Si nous ne pouvons pas convaincre la droite de la nécessité, pour certaines personnes âgées, de recevoir des prestations municipales complémentaires, nous espérons au moins qu'elle entendra cet argument que je viens de rappeler dans le droit fil des propos tenus par Grégoire Carasso. Gardons une base légale pour permettre aux prestataires potentiels des aides municipales de s'y référer, au cas où ils voudraient contester leur suppression.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je me vois contraint de m'inscrire en faux contre certains propos tenus dans cette salle. La base des douzièmes provisionnels est le budget de l'année précédente – en l'occurrence celui de l'année 2010. Comme le Conseil d'Etat se plaît à le relever, le budget est une autorisation et non une obligation de dépenser. Je rappelle au passage que j'appartenais à la minorité qui n'a pas approuvé ledit budget, car elle refusait la politique qu'il sous-tendait.

Le Conseil d'Etat rappelle aussi que les dépenses ne sont pas liées à l'engagement de personnel ou à la création de postes, entre autres. Tout ceci n'est qu'une vilaine blague! On joue à faire peur aux gens! L'Etat de Genève a fonctionné durant plusieurs années avec des douzièmes provisionnels, c'était même très confortable pour ceux qui étaient chargés de l'administrer – et ils en avaient toute latitude, en demeurant dans les limites du budget de l'année précédente. Il est faux de dire qu'adopter des douzièmes provisionnels revient à renoncer à engager du personnel ou à limiter les droits des fonctionnaires! C'est un mensonge! Prétendre cela, dans cette salle, c'est jouer à se faire peur!

J'ai aussi entendu un certain nombre de «gros mots», dans ce débat – ou, en tout cas, de mots déplaisants. On a parlé de prise d'otages, par exemple... Mais on oublie que c'est le Conseil administratif, et non le Conseil municipal, qui représente la commune «Ville de Genève»! Et on oublie aussi que le Conseil administratif est, en quelque sorte, le délégué du Conseil d'Etat dans cette salle. Preuve en est que, le 6 juin, le Conseil municipal sera assermenté devant le Conseil administratif et non, comme autrefois, convoqué par le Conseil d'Etat. Le Conseil

municipal ne prête pas serment devant un préfet, comme dans les autres cantons, mais bien devant le Conseil administratif!

Enfin, on commet encore une faute assez grave – surtout pour certains juristes ou pseudo-juristes... – en négligeant le fait que la justice se doit au principe de célérité, et que seule elle est habilitée à dire le droit. Cette responsabilité ne relève pas des 80 membres du Conseil municipal!

Au plan politique, ce qui me déplaît souverainement, dans l'arrêté du Conseil d'Etat sur le budget de la Ville de Genève, c'est qu'il viole un principe qui m'est cher: celui de la justice sociale. C'est bien cela, le fond du problème! Je sais parfaitement que ce que l'on appelle aujourd'hui le néolibéralisme n'a rien à voir avec la liberté au sens toquevillien du terme, mais qu'il se réclame plutôt de l'idéologie de l'argent roi. Comme je l'ai déjà souligné, Maurras disait qu'il y avait la droite d'idées et la droite d'argent. Personnellement, je me réclame de la droite d'idées et pas de la droite d'argent, que je laisse très volontiers aux libéraux-radicaux. J'en ai terminé, pour l'instant... (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je me permets de signaler à cette assemblée qu'il est déjà 18 h 50 et que notre séance devrait normalement se terminer dans dix minutes...

M. Robert Pattaroni (DC). J'interviendrai brièvement. Tout à l'heure, M. Holenweg a relu à haute voix les neuf lignes et demie où le Conseil d'Etat se réfère à la suspension des prestations municipales complémentaires. Mais il a oublié de lire les douze lignes et demie où il émet des propositions alternatives! Voilà à quoi je faisais allusion dans mon intervention précédente.

Depuis le début de cette discussion que la majorité n'a pas voulu interrompre malgré la motion d'ordre de M. Wisard, aucun de ceux qui défendent toujours le Conseil administratif n'a voulu évoquer la responsabilité de celui-ci dans la mise en danger d'un budget de plus de 1 milliard de francs! Tant mieux si ce n'est pas si grave, M. Hämmerli a peut-être raison, mais nous n'en savons rien! C'est la première fois que se présente une telle situation.

En tant que partenaires politiques, il est irresponsable de jouer à déposer des recours et à faire opposition juste pour rire. Je demande aux partis gouvernementaux qui siègent dans cette enceinte et au Conseil d'Etat de réfléchir à leurs responsabilités à l'égard de l'ensemble de la population de la ville, et même du canton!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Madame la présidente, mon intervention sera très courte. J'ai simplement oublié, tout à l'heure, de dire que je demandais le vote à l'appel nominal.

La présidente. Etes-vous suivie par quatre membres du Conseil municipal au moins, Madame Valiquer Grecuccio? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) C'est le cas. La motion M-968 sera donc mise aux voix à l'appel nominal.

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, comme tout le monde le sait, je ne suis pas juriste. Je suis une femme de terrain, et je suis tous les jours en contact avec la population – surtout celle qui souffre, car j'en fais partie. Je ne parle donc pas à titre personnel, mais au nom de mon engagement politique.

Nous sommes à Genève! La ville des organisations internationales! Et pourtant, la population souffre, surtout parmi les personnes âgées. Je les vois bien, qui parlent toutes seules et qui n'en peuvent plus! Et nous tergiversons depuis des heures au sujet des 185 francs par mois que leur octroyait jusqu'à présent notre commune! Il y a beaucoup d'argent, dans cette ville! Pour ces personnes, la vie est très difficile. L'électricité augmente, la nourriture augmente, tout est très cher! J'ai honte de ce débat, j'ai honte de cette ville que pourtant j'adore, car elle m'a accueillie. Vraiment, arrêtons! (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Au terme de cette très intéressante discussion, je rebondirai sur les propos de M. Pattaroni qui, peut-être, s'exprimait aussi en sa qualité de président de la commission des finances au sujet de la responsabilité des uns et des autres.

Vous avez dit, Monsieur le conseiller municipal, qu'il n'était pas responsable de voter des douzièmes provisionnels et de mettre ainsi en danger le budget 2011 de la Ville de Genève. Mais il n'est pas responsable d'avoir demandé un effet suspensif sur la totalité du budget! Et ce n'est pas le Conseil administratif qui a pris cette décision, mais le Conseil d'Etat! Vous le savez très bien, car vous avez reçu tous les documents y afférents. Voilà qui n'est pas responsable! Et il n'est pas responsable non plus de faire peur aux gens, je vous donne raison sur ce point, Monsieur Hämmerli.

Quelle est la différence entre le budget 2010 et le budget 2011 de la Ville de Genève? Vous le savez aussi bien que moi, Monsieur le président de la commission des finances! Le différentiel est de 23 millions de francs. Les douzièmes pro-

visionnels concernent donc objectivement 23 millions de francs, et non 1,2 milliard de francs. Il n'est pas responsable de donner des chiffres inexacts!

Enfin, il n'est pas responsable non plus – je vous rejoins, Madame Meierhofer, et le Conseil administratif avec moi – dans une ville aussi riche que la nôtre, de ne pas aider les personnes qui en ont le plus besoin. Il n'est pas responsable de revendiquer des droits sociaux seulement pour une partie des gens qui vivent actuellement dans une très grande précarité. Pour que le droit soit juste, politiquement parlant, il doit concerner tout le monde ou personne.

Il n'est pas responsable d'exiger que les ayants droit actuels puissent continuer à recevoir les prestations municipales complémentaires, tandis que les demandeurs futurs se les verront refuser. Non, j'insiste, ce n'est vraiment pas responsable!

Quand on a des charges politiques importantes, on ne peut pas se permettre de slalomer d'une position à une autre, sous prétexte que les douzièmes provisionnels ou je ne sais quoi d'autre mettraient en danger la Ville de Genève. Il n'en est rien! Le Canton a vécu la même situation à plusieurs reprises, et il ne s'en est pas mal sorti. Adopter une attitude responsable, dans cette affaire, c'est s'en tenir à ses principes et à ses valeurs, c'est défendre les personnes pour lesquelles nous nous sommes engagés en politique.

Aujourd'hui, le Conseil administratif pense qu'il est responsable, dans une société aussi riche que la nôtre et qui fait venir des sociétés financières internationales aux profits mirobolants, que tout le monde ait droit à une vie décente. Il faut aider les plus vulnérables! L'appel nominal ayant été demandé sur la motion M-968, chacun prendra ses responsabilités au moment du vote et cela figurera au *Mémorial*. Quant au Conseil administratif, il entend assumer les siennes! (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Wisard (Ve). Je suis désolé d'intervenir après la magistrate, mais je voulais dénoncer cette nouvelle forme de populisme socialiste qui consiste à blâmer les organisations internationales malgré la richesse qu'elles nous apportent. C'est très étonnant de la part de la maire de la Ville de Genève! (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Monsieur le chef de groupe des Verts, mon discours n'était pas celui que vous me prêtez, vous le savez très bien! Dans un débat politique comme celui que nous menons en ce moment, c'est tout un art

que de travestir les propos de quelqu'un... Je fais partie de ceux qui, dans cette enceinte, défendent depuis très longtemps la Genève internationale. Je n'ai jamais mis en cause les richesses et les compétences qu'elle apporte à notre commune! D'ailleurs, dans une minute, je suis censée prononcer un discours de bienvenue pour le congrès mondial de l'Organisation mondiale de la météorologie!

En revanche – et ce n'est pas une question de populisme – je remets en cause la répartition des richesses dans notre société. Mais c'est là toute la différence entre vous et moi, Monsieur Wisard, vous qui faites partie des Verts et moi qui suis socialiste! (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement d'A gauche toute! visant la suppression de la deuxième invite est refusé par 48 non contre 18 oui (2 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Holenweg est refusé par 43 non contre 24 oui (2 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement d'A gauche toute! visant l'ajout d'une nouvelle invite est accepté par 36 oui contre 32 non (1 abstention).

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion amendée est acceptée par 42 oui contre 26 non (2 abstentions).

Ont voté oui (42):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Benaouda Belghoul (Ve), M. Gary Bennaïm (L), M. Thomas Boyer (R), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (R), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Anne Caron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M. Marc Dalphin (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Armand Schweingruber (L), M. Salvatore Vitanza (R), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (26):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Endri Gega (S), M. Jacques Hämmerli (UDC), M. Pascal Holenweg (S), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Se sont abstenues (2):

M^{me} Danièle Magnin (HP), M^{me} Christiane Olivier (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M. Jacques Baud (HP), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Julius Kubik (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Thierry Piguët (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- retirer, avec effet immédiat, le recours déposé le 21 mars 2011 auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice sur l'approbation du budget 2011 de la Ville de Genève par le Conseil d'Etat;
- prendre langue avec le Conseil d'Etat et de proposer d'ici à la fin de l'année une solution de remplacement au versement des prestations municipales aux bénéficiaires de prestations du Service des prestations complémentaires;
- verser les prestations municipales complémentaires aux anciens et nouveaux ayants droit selon sa décision du 14 décembre 2010.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6954
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6954
3. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement, acceptée par le Conseil municipal le 12 octobre 2010, intitulée: «Un système de vélos en libre service ne peut pas attendre!» (M-855)	6955
4. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 février 2006, sur la pétition intitulée: «Pour l'entretien, la rénovation et l'agrandissement du parc Gourgas» (P-153).	6957
5. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 5 novembre 2008, sur la pétition intitulée: «Pour le maintien des prestations municipales versées aux rentiers AVS/AI relevant de l'OCPA» (P-201). . . .	6958
6. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 24 novembre 2010, sur la pétition intitulée: «Chemin sécurisé pour les écoliers du quartier de Saint-Gervais» (P-243)	6959
7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2008 de la commission de l'aménagement, acceptée par le Conseil municipal le 13 octobre 2010, intitulée: «Pour une rue du Rhône sécurisée» (M-824).	6961
8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 novembre 2009 de M ^{mes} Odette Saez, Salika Wenger, MM. Jean-Charles Lathion et Alain de Kalbermatten, acceptée par le Conseil municipal le 16 novembre 2009, intitulée: «Skate-park: conditions décentes avant l'hiver pour les animateurs» (M-888).	6963
9. Motion du 18 mai 2011 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Jacques Finet, M ^{mes} Odette Saez, Anne Carron-Cescato et Florence Kraft-Babel: «Pour un retrait du recours bloquant l'application du budget municipal 2011» (M-968).	6972

10. Propositions des conseillers municipaux	7003
11. Interpellations	7003
12. Questions écrites	7003

La mémorialiste:
Marguerite Conus

